

FCP de droit français

**LAZARD EURO SHORT
TERM MONEY MARKET**

RAPPORT ANNUEL

au 30 décembre 2022

Société de gestion : Lazard Frères Gestion SAS

Dépositaire : Caceis Bank

Commissaire aux comptes : Deloitte & Associés

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	12
3. Rapport de gestion	13
4. Informations réglementaires	20
5. Certification du Commissaire aux Comptes	26
6. Comptes de l'exercice	31
7. Annexe(s)	53
Information SFDR	54

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

Lazard Euro Short Term Money Market



OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit :	Lazard Euro Short Term Money Market - Part A
Code ISIN :	FR0007498480
Initiateur du PRIIPS :	LAZARD FRERES GESTION SAS
Site Web :	www.lazardfreresgestion.fr
Contact :	+33 (0)1 44 13 01 79
Autorité compétente :	L'Autorité des Marchés Financiers (AMF)
Pays d'autorisation et agrément :	Ce produit est autorisé en France. Ce produit est autorisé en accord avec la Directive UCITS.
Date de production du document :	20/12/2022

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Fonds Commun de Placement (FCP)

Maturité : Ce produit ne dispose pas d'une date d'échéance

Investisseurs de détail visés : Ce produit peut convenir à des investisseurs de détail disposant d'un niveau de connaissance limité des marchés et produits financiers qui recherchent une exposition monétaire à valeur liquidative variable court terme et qui acceptent le risque de perte d'une partie du capital investi. Ce produit ne convient pas aux investisseurs ne disposant pas de l'horizon d'investissement recommandé (3 mois).

Objectifs :

L'objectif de gestion vise à atteindre, sur la durée de placement recommandée de 3 mois maximum, une performance annuelle nette de frais égale à l'€STR capitalisé. Dans certaines circonstances de marché, l'objectif peut ne pas être atteint, le fonds ne constitue pas un investissement garanti.

La stratégie de gestion vise à privilégier la régularité de l'évolution de la valeur liquidative par la recherche de placements comportant une exposition peu élevée en risques. Cependant en cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par le FCP pourrait ne pas suffire à couvrir les frais de gestion des trois parts et le FCP verrait alors les trois valeurs liquidatives baisser de manière structurelle.

La maturité moyenne pondérée du portefeuille du FCP sera inférieure ou égale à 60 jours et sa durée de vie moyenne pondérée sera inférieure ou égale à 120 jours. Le FCP limite ses investissements à des instruments financiers ayant une durée de vie résiduelle maximum inférieure ou égale à 397 jours.

La société de gestion s'assure que les titres dans lesquels investit le FCP sont de haute qualité selon sa propre évaluation et sa propre méthodologie.

Le gérant pourra cependant se référer de façon non exclusive et non systématique aux notations court terme d'une ou plusieurs agences de notation reconnues.

Le portefeuille du FCP est composé :

- ✓ d'obligations et de titres de créances négociables libellés en Euro ou en devises émis par des entreprises, des institutions financières, émetteurs publics ou supra nationaux de l'OCDE ou de l'Union Européenne.
 - ✓ d'OPCVM monétaires court terme français ou européens à hauteur de 10% maximum de l'actif net. L'investissement est uniquement réalisé dans des OPCVM qui investissent eux-mêmes moins de 10% de leur actif dans d'autres OPC.
- Ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion.

Le fonds peut investir jusqu'à 100% de son actif net dans des Bons du Trésor français (BTF), cf prospectus II. 2. 2.

Dans la limite d'une fois l'actif net (sans surexposition), le FCP peut également utiliser des futures sur taux, et de change, des swaps sur taux et de change, des options sur taux et du change à terme sur des marchés réglementés, organisés, et/ou de gré à gré pour couvrir le portefeuille du risque de taux ou du risque de change.

Le FCP pourra investir à hauteur de 20% maximum de l'actif net en titres intégrant des dérivés.

Information benchmark : L'OPC est géré activement. La stratégie de gestion est sans contrainte par rapport aux titres composants l'indicateur de référence.

Autres informations : Les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) sont intégrés à la gestion au moyen d'un modèle d'analyse et de notation interne qui influence directement la gestion sans pour autant constituer un facteur déterminant de la prise de décision.

L'OPC relève de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

Affectation des sommes distribuables :

- Affectation du résultat net : Capitalisation
- Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation

Faculté de rachat : Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous

J ouvré	Jour d'établissement de la VL (J)	J+1 ouvré	J ouvré
Réception quotidienne des ordres et centralisation quotidienne avant 12h00 (heure de Paris) des ordres de souscription et de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des rachats

Nom du dépositaire : CACEIS BANK

Lieux et modalités d'obtention d'informations sur l'OPC :

Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques, la composition de l'actif et les normes de LAZARD FRERES GESTION SAS en matière d'exercice des droits de vote, ainsi que le rapport sur l'exercice des droits de vote, sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :



Période de détention recommandée :
3 mois



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 3 mois. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour. Ce produit ne bénéficie d'aucune garantie ni de protection du capital. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué lors du rachat.

Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit
- Risque lié aux dérivés

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 3 mois

Exemple d'investissement : 10 000 €

Scénarios		Si vous sortez après 3 mois
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Tension	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 970 €
	Rendement annuel moyen	-1,4%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 970 €
	Rendement annuel moyen	-1,2%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 970 €
	Rendement annuel moyen	-1,1%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 980 €
	Rendement annuel moyen	-0,9%

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 14/04/2021 - 14/04/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 14/10/2018 - 14/10/2019

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 14/09/2012 - 14/09/2013

QUE SE PASSE-T-IL SI LAZARD FRERES GESTION SAS N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

LAZARD FRERES GESTION SAS gère le produit mais les actifs du produit sont conservés par le dépositaire. Par conséquent, un défaut de LAZARD FRERES GESTION SAS serait sans effet sur les actifs du produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- que vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0,0%)
- que 10 000 EUR sont investis

Les frais présentés ne comportent pas les éventuels frais de contrats d'assurance-vie.

	Si vous sortez après 3 mois
Coûts totaux	102 €
Incidence des coûts (*)	1,0%

(*) ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis dans les autres PRIIP.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie		Si vous sortez après la période de détention recommandée
Coûts d'entrée	1,0% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous pourriez être amenés à payer. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	Jusqu'à 100 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie.	0 €
Coûts récurrents supportés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	0,0% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	1 €
Coûts de transaction	0,0% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	1 €
Coûts accessoires supportés dans des conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liées aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 3 mois

Ce produit ne dispose pas d'une période de détention minimale requise. La période de détention recommandée (3 mois) a été calculée pour être cohérente avec l'objectif de gestion du produit.

Vous pouvez retirer votre investissement avant la fin de la période de détention recommandée, sans frais ou pénalités selon les conditions énoncées dans la section « Faculté de rachat ». Le profil de risque du produit peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant ce produit peut être adressée au Service Juridique de LAZARD FRERES GESTION SAS :

Par courrier : LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France

Par e-mail : lfg.juridique@lazard.fr

Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse www.lazardfreresgestion.fr.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit sur le site internet de LAZARD FRERES GESTION SAS. Un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur simple demande. Vous trouverez également des informations sur les performances passées du produit au cours des années passées et sur les calculs des scénarios de performance à l'adresse suivante https://www.lazardfreresgestion.fr/FR/Fiche-fonds_93.html?idFond=SM1

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

Lazard Euro Short Term Money Market

LAZARD
FRÈRES GESTION

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit : Lazard Euro Short Term Money Market - Part B
Code ISIN : FR0010446633
Initiateur du PRIIPS : LAZARD FRERES GESTION SAS
Site Web : www.lazardfreresgestion.fr
Contact : +33 (0)1 44 13 01 79
Autorité compétente : L'Autorité des Marchés Financiers (AMF)
Pays d'autorisation et agrément : Ce produit est autorisé en France.
Ce produit est autorisé en accord avec la Directive UCITS.
Date de production du document : 20/12/2022

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Fonds Commun de Placement (FCP)

Maturité : Ce produit ne dispose pas d'une date d'échéance

Investisseurs de détail visés : Ce produit peut convenir à des investisseurs de détail disposant d'un niveau de connaissance limité des marchés et produits financiers qui recherchent une exposition monétaire à valeur liquidative variable court terme et qui acceptent le risque de perte d'une partie du capital investi. Ce produit ne convient pas aux investisseurs ne disposant pas de l'horizon d'investissement recommandé (3 mois).

Objectifs :

L'objectif de gestion vise à atteindre, sur la durée de placement recommandée de 3 mois maximum, une performance annuelle nette de frais égale à l'€STR capitalisé. Dans certaines circonstances de marché, l'objectif peut ne pas être atteint, le fonds ne constitue pas un investissement garanti.

La stratégie de gestion vise à privilégier la régularité de l'évolution de la valeur liquidative par la recherche de placements comportant une exposition peu élevée en risques. Cependant en cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par le FCP pourrait ne pas suffire à couvrir les frais de gestion des trois parts et le FCP verrait alors les trois valeurs liquidatives baisser de manière structurelle.

La maturité moyenne pondérée du portefeuille du FCP sera inférieure ou égale à 60 jours et sa durée de vie moyenne pondérée sera inférieure ou égale à 120 jours. Le FCP limite ses investissements à des instruments financiers ayant une durée de vie résiduelle maximum inférieure ou égale à 397 jours.

La société de gestion s'assure que les titres dans lesquels investit le FCP sont de haute qualité selon sa propre évaluation et sa propre méthodologie.

Le gérant pourra cependant se référer de façon non exclusive et non systématique aux notations court terme d'une ou plusieurs agences de notation reconnues.

Le portefeuille du FCP est composé :

✓ d'obligations et de titres de créances négociables libellés en Euro ou en devises émis par des entreprises, des institutions financières, émetteurs publics ou supra nationaux de l'OCDE ou de l'Union Européenne.

✓ d'OPCVM monétaires court terme français ou européens à hauteur de 10% maximum de l'actif net. L'investissement est uniquement réalisé dans des OPCVM qui investissent eux-mêmes moins de 10% de leur actif dans d'autres OPC.
Ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion.

Le fonds peut investir jusqu'à 100% de son actif net dans des Bons du Trésor français (BTF), cf prospectus II. 2. 2.

Dans la limite d'une fois l'actif net (sans surexposition), le FCP peut également utiliser des futures sur taux, et de change, des swaps sur taux et de change, des options sur taux et du change à terme sur des marchés réglementés, organisés, et/ou de gré à gré pour couvrir le portefeuille du risque de taux ou du risque de change.

Le FCP pourra investir à hauteur de 20% maximum de l'actif net en titres intégrant des dérivés.

Information benchmark : L'OPC est géré activement. La stratégie de gestion est sans contrainte par rapport aux titres composants l'indicateur de référence.

Autres informations : Les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) sont intégrés à la gestion au moyen d'un modèle d'analyse et de notation interne qui influence directement la gestion sans pour autant constituer un facteur déterminant de la prise de décision.

L'OPC relève de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

Affectation des sommes distribuables :

- Affectation du résultat net : Capitalisation

- Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation

Faculté de rachat : Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous

J ouvré	Jour d'établissement de la VL (J)	J+1 ouvré	J ouvré
Réception quotidienne des ordres et centralisation quotidienne avant 12h00 (heure de Paris) des ordres de souscription et de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des rachats

Nom du dépositaire : CACEIS BANK

Lieux et modalités d'obtention d'informations sur l'OPC :

Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques, la composition de l'actif et les normes de LAZARD FRERES GESTION SAS en matière d'exercice des droits de vote, ainsi que le rapport sur l'exercice des droits de vote, sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :



Période de détention recommandée :
3 mois



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 3 mois. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour. Ce produit ne bénéficie d'aucune garantie ni de protection du capital. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué lors du rachat.

Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit
- Risque lié aux dérivés

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 3 mois
Exemple d'investissement : 10 000 €

Scénarios		Si vous sortez après 3 mois
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Tension	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 970 €
	Rendement annuel moyen	-1,4%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 970 €
	Rendement annuel moyen	-1,2%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 970 €
	Rendement annuel moyen	-1,1%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 980 €
	Rendement annuel moyen	-0,9%

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 14/07/2021 - 14/07/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 14/10/2018 - 14/10/2019

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 14/09/2012 - 14/09/2013

QUE SE PASSE-T-IL SI LAZARD FRERES GESTION SAS N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

LAZARD FRERES GESTION SAS gère le produit mais les actifs du produit sont conservés par le dépositaire. Par conséquent, un défaut de LAZARD FRERES GESTION SAS serait sans effet sur les actifs du produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- que vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0,0%)
- que 10 000 EUR sont investis

Les frais présentés ne comportent pas les éventuels frais de contrats d'assurance-vie.

	Si vous sortez après 3 mois
Coûts totaux	102 €
Incidence des coûts (*)	1,0%

(*) ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis dans les autres PRIIP.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie		Si vous sortez après la période de détention recommandée
Coûts d'entrée	1,0% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous pourriez être amenés à payer. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	Jusqu'à 100 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie.	0 €
Coûts récurrents supportés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	0,0% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	1 €
Coûts de transaction	0,0% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	1 €
Coûts accessoires supportés dans des conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liées aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 3 mois

Ce produit ne dispose pas d'une période de détention minimale requise. La période de détention recommandée (3 mois) a été calculée pour être cohérente avec l'objectif de gestion du produit.

Vous pouvez retirer votre investissement avant la fin de la période de détention recommandée, sans frais ou pénalités selon les conditions énoncées dans la section « Faculté de rachat ». Le profil de risque du produit peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant ce produit peut être adressée au Service Juridique de LAZARD FRERES GESTION SAS :

Par courrier : LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France

Par e-mail : lfg.juridique@lazard.fr

Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse www.lazardfreresgestion.fr.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit sur le site internet de LAZARD FRERES GESTION SAS. Un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur simple demande. Vous trouverez également des informations sur les performances passées du produit au cours des années passées et sur les calculs des scénarios de performance à l'adresse suivante https://www.lazardfreresgestion.fr/FR/Fiche-fonds_93.html?idFond=SM2

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

Lazard Euro Short Term Money Market



OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit :	Lazard Euro Short Term Money Market - Part C
Code ISIN :	FR0011291657
Initiateur du PRIIPS :	LAZARD FRERES GESTION SAS
Site Web :	www.lazardfreresgestion.fr
Contact :	+33 (0)1 44 13 01 79
Autorité compétente :	L'Autorité des Marchés Financiers (AMF)
Pays d'autorisation et agrément :	Ce produit est autorisé en France. Ce produit est autorisé en accord avec la Directive UCITS.
Date de production du document :	20/12/2022

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Fonds Commun de Placement (FCP)

Maturité : Ce produit ne dispose pas d'une date d'échéance

Investisseurs de détail visés : Ce produit peut convenir à des investisseurs de détail disposant d'un niveau de connaissance limité des marchés et produits financiers qui recherchent une exposition monétaire à valeur liquidative variable court terme et qui acceptent le risque de perte d'une partie du capital investi. Ce produit ne convient pas aux investisseurs ne disposant pas de l'horizon d'investissement recommandé (3 mois).

Objectifs :

L'objectif de gestion vise à atteindre, sur la durée de placement recommandée de 3 mois maximum, une performance annuelle nette de frais égale à l'€STR capitalisé. Dans certaines circonstances de marché, l'objectif peut ne pas être atteint, le fonds ne constitue pas un investissement garanti.

La stratégie de gestion vise à privilégier la régularité de l'évolution de la valeur liquidative par la recherche de placements comportant une exposition peu élevée en risques. Cependant en cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par le FCP pourrait ne pas suffire à couvrir les frais de gestion des trois parts et le FCP verrait alors les trois valeurs liquidatives baisser de manière structurelle.

La maturité moyenne pondérée du portefeuille du FCP sera inférieure ou égale à 60 jours et sa durée de vie moyenne pondérée sera inférieure ou égale à 120 jours. Le FCP limite ses investissements à des instruments financiers ayant une durée de vie résiduelle maximum inférieure ou égale à 397 jours.

La société de gestion s'assure que les titres dans lesquels investit le FCP sont de haute qualité selon sa propre évaluation et sa propre méthodologie.

Le gérant pourra cependant se référer de façon non exclusive et non systématique aux notations court terme d'une ou plusieurs agences de notation reconnues.

Le portefeuille du FCP est composé :

- ✓ d'obligations et de titres de créances négociables libellés en Euro ou en devises émis par des entreprises, des institutions financières, émetteurs publics ou supra nationaux de l'OCDE ou de l'Union Européenne.
 - ✓ d'OPCVM monétaires court terme français ou européens à hauteur de 10% maximum de l'actif net. L'investissement est uniquement réalisé dans des OPCVM qui investissent eux-mêmes moins de 10% de leur actif dans d'autres OPC.
- Ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion.

Le fonds peut investir jusqu'à 100% de son actif net dans des Bons du Trésor français (BTF), cf prospectus II. 2. 2.

Dans la limite d'une fois l'actif net (sans surexposition), le FCP peut également utiliser des futures sur taux, et de change, des swaps sur taux et de change, des options sur taux et du change à terme sur des marchés réglementés, organisés, et/ou de gré à gré pour couvrir le portefeuille du risque de taux ou du risque de change.

Le FCP pourra investir à hauteur de 20% maximum de l'actif net en titres intégrant des dérivés.

Information benchmark : L'OPC est géré activement. La stratégie de gestion est sans contrainte par rapport aux titres composants l'indicateur de référence.

Autres informations : Les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) sont intégrés à la gestion au moyen d'un modèle d'analyse et de notation interne qui influence directement la gestion sans pour autant constituer un facteur déterminant de la prise de décision.

L'OPC relève de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

Affectation des sommes distribuables :

- Affectation du résultat net : Capitalisation
- Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation

Faculté de rachat : Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous

J ouvré	Jour d'établissement de la VL (J)	J+1 ouvré	J ouvré
Réception quotidienne des ordres et centralisation quotidienne avant 12h00 (heure de Paris) des ordres de souscription et de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des rachats

Nom du dépositaire : CACEIS BANK

Lieux et modalités d'obtention d'informations sur l'OPC :

Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques, la composition de l'actif et les normes de LAZARD FRERES GESTION SAS en matière d'exercice des droits de vote, ainsi que le rapport sur l'exercice des droits de vote, sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :



Période de détention recommandée :
3 mois



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 3 mois. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour. Ce produit ne bénéficie d'aucune garantie ni de protection du capital. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué lors du rachat.

Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit
- Risque lié aux dérivés

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 3 mois
Exemple d'investissement : 10 000 €

Scénarios		Si vous sortez après 3 mois
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Tension	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 990 €
	Rendement annuel moyen	-0,4%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 000 €
	Rendement annuel moyen	-0,2%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 000 €
	Rendement annuel moyen	-0,1%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 000 €
	Rendement annuel moyen	0,1%

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 14/04/2021 - 14/04/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 14/10/2018 - 14/10/2019

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 14/09/2012 - 14/09/2013

QUE SE PASSE-T-IL SI LAZARD FRERES GESTION SAS N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

LAZARD FRERES GESTION SAS gère le produit mais les actifs du produit sont conservés par le dépositaire. Par conséquent, un défaut de LAZARD FRERES GESTION SAS serait sans effet sur les actifs du produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- que vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0,0%)
- que 10 000 EUR sont investis

Les frais présentés ne comportent pas les éventuels frais de contrats d'assurance-vie.

	Si vous sortez après 3 mois
Coûts totaux	2 €
Incidence des coûts (*)	0,0%

(*) ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis dans les autres PRIIP.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie		Si vous sortez après la période de détention recommandée
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie.	0 €
Coûts récurrents supportés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	0,0% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	1 €
Coûts de transaction	0,0% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	1 €
Coûts accessoires supportés dans des conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liées aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 3 mois

Ce produit ne dispose pas d'une période de détention minimale requise. La période de détention recommandée (3 mois) a été calculée pour être cohérente avec l'objectif de gestion du produit.

Vous pouvez retirer votre investissement avant la fin de la période de détention recommandée, sans frais ou pénalités selon les conditions énoncées dans la section « Faculté de rachat ». Le profil de risque du produit peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant ce produit peut être adressée au Service Juridique de LAZARD FRERES GESTION SAS :

Par courrier : LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France

Par e-mail : lfg.juridique@lazard.fr

Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse www.lazardfreresgestion.fr.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit sur le site internet de LAZARD FRERES GESTION SAS. Un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur simple demande. Vous trouverez également des informations sur les performances passées du produit au cours des années passées et sur les calculs des scénarios de performance à l'adresse suivante https://www.lazardfreresgestion.fr/FR/Fiche-fonds_93.html?idFond=SM4

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Le Président de la société de gestion Lazard Frères Gestion S.A.S a décidé, pour le FCP **LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET** (code ISIN : FR0007498480) :

- Insertion d'une information relative aux investisseurs russes et biélorusses ;
- Mise à jour du Règlement Taxonomie ;
- Modification rédactionnelle de la politique d'investissement dans le cadre de la mise à jour ESG/SFDR ;
- Suppression de la mention optionnelle relative au plafonnement des rachats (« Gates ») ;
- Acceptation des ordres de souscriptions et rachats en parts/actions et ou en montant (le cas échéant).

➤ **Date d'effet : 16/06/2022.**

Le Président de la société de gestion Lazard Frères Gestion S.A.S a décidé, pour le FCP **LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET** (code ISIN : FR0007498480) : la décimalisation en millième de parts.

➤ **Date d'effet : 15/07/2022.**

Changement à venir :

Le DICI du FCP **LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET** (code ISIN : FR0007498480) est passé au DIC PRIIPS (*Document d'Information Clé et Packaged Retail Investment and Insurance-based Products*) au 1^{er} janvier 2023, conformément au règlement européen visant à uniformiser l'information précontractuelle des produits financiers destinés aux investisseurs de détail.

PERFORMANCE

La performance de l'OPC sur la période est de 0.01% pour les parts A,B et C.

La performance de l'indice sur la période est de : -0.02%.

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC et n'est pas constante dans le temps.

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

La croissance mondiale s'est essouffée en 2022, sur fond de forte inflation. Selon les dernières prévisions du FMI, la croissance mondiale devrait s'établir à 3,2 %, soit un taux inférieur de moitié à celui observé en 2021 pendant le rebond consécutif à la pandémie. La guerre en Ukraine et ses conséquences sur les matières premières ont accentué les tensions inflationnistes préexistantes. Le choc énergétique a toutefois été moins violent qu'anticipé en Europe et certains des facteurs qui avaient alimenté la hausse des prix ont commencé à s'inverser. Les prix de l'énergie sont repartis à la baisse et la résorption des problèmes d'approvisionnement a permis un ralentissement de l'inflation des biens. En revanche, l'inflation des services est demeurée élevée et les marchés du travail globalement tendus, posant le risque que l'inflation s'installe à un niveau durablement supérieur à l'objectif des banques centrales. Les hausses de taux massives déjà réalisées seront-elles suffisantes pour ramener l'inflation à 2% ? Combien de temps l'activité peut-elle résister ?

Aux Etats-Unis, le PIB a augmenté de +1,9% entre le T3 2021 et le T3 2022. 4,5 millions d'emplois ont été créés en 2022, permettant une baisse du taux de chômage de 3,9% à 3,5%. Le salaire horaire a augmenté de +5,0% au cours des douze derniers mois. L'inflation a accéléré au premier semestre avant de ralentir au second, pour atteindre +7,1% sur un an en novembre 2022.

La Fed a augmenté son taux directeur de +425 points de base pour le porter dans la fourchette de 4,25%-4,50%, avec la séquence suivante : +25 points de base en mars, +50 points de base en mai, quatre hausses consécutives de +75 points de base entre juin et novembre et +50 points de base en décembre. En mai 2022, la Fed a annoncé le début de la réduction de son bilan à partir de juin 2022, au rythme maximum de -47,5 Mds USD par mois puis de -95 Mds USD à partir de septembre 2022.

A l'issue des élections américaines de mi-mandat du 8 novembre 2022, les démocrates ont conservé leur majorité au Sénat et les républicains ont remporté la Chambre des représentants.

Dans la zone euro, le PIB a augmenté de +2,3% entre le T3 2021 et le T3 2022. Dans les quatre principales économies, le PIB a augmenté de +1,3% en Allemagne, +1,0% en France, +2,6% en Italie et +4,4% en Espagne. Le taux de chômage dans la zone euro a baissé de 7,0% à 6,5%. L'inflation a nettement accéléré pour atteindre +9,2% sur un an en décembre 2022. Face au choc énergétique, les gouvernements européens ont multiplié les mesures de soutien.

La BCE a augmenté ses taux d'intérêt de +250 points de base, avec la séquence suivante : +50 points de base en juillet, deux hausses de +75 points de base en septembre et en octobre et +50 points de base en décembre. Le taux de dépôt est passé de -0,50% à 2,00%, le taux de refinancement de 0% à 2,50% et la facilité marginale de prêts de 0,25% à 2,75%.

En mars 2022, la BCE a annoncé la fin de son programme d'urgence (PEPP) et une réduction du montant des achats effectués dans le cadre de son programme d'achats d'actifs (APP). En juin 2022, la BCE a annoncé la fin du programme APP. En juillet 2022, la BCE a approuvé la création d'un dispositif (« Transmission Protection Instrument ») qui pourrait être activé en cas d'emballement des marges de crédit. En décembre 2022, la BCE a annoncé qu'elle commencera à réduire son bilan à partir de début mars 2023, au rythme de 15 Mds d'EUR par mois jusqu'à la fin du T2 2023.

En France, Emmanuel Macron a été réélu président le 24 avril 2022. Les élections législatives ont débouché sur une majorité relative du parti présidentiel à l'Assemblée nationale. En Italie, la coalition de droite a remporté une nette victoire aux élections législatives du 25 septembre 2022. Giorgia Meloni a été élue présidente du Conseil le 22 octobre 2022.

En Chine, le PIB a augmenté de +3,9% entre le T3 2021 et le T3 2022. L'activité a été pénalisée par les confinements et le ralentissement du marché de l'immobilier. Le taux de chômage urbain a augmenté à 5,7%. L'inflation est restée modérée à +1,8% sur un an. La banque centrale chinoise a baissé son taux directeur de 20 points de base, portant le taux de refinancement à 1 an à 2,75%.

A l'issue du 20^{ème} Congrès du PCC d'octobre 2022, Xi Jinping a obtenu un troisième mandat en tant que secrétaire général du Parti et de chef des armées. La Commission nationale de la santé a annoncé la levée de la plupart des restrictions sanitaires en décembre 2022.

Marchés

2022 fut une annus horribilis sur les marchés, avec des performances très mauvaises sur la quasi-totalité des classes d'actifs.

Les marchés actions ont lourdement chuté en 2022. L'indice MSCI World en dollar a perdu 19,8%, sa pire année depuis 2008. Le S&P 500 en dollar a baissé de -19,4%, l'Euro Stoxx en euro de -14,4%, le Topix en yen de -5,1% et l'indice MSCI des actions émergentes en dollar de -22,4%. Au sein des marchés actions, les valeurs cycliques ont mieux résisté que les valeurs de croissance.

Au premier trimestre, la perspective d'un resserrement monétaire plus important par les banques centrales, le déclenchement de la guerre entre la Russie et l'Ukraine et la flambée des cours des matières premières ont causé une forte baisse des marchés.

Au deuxième trimestre, la baisse s'est amplifiée, le durcissement des politiques monétaires par les banques centrales, les confinements en Chine et la diminution des arrivées de gaz russe en Europe alimentant les craintes de récession.

Au troisième trimestre, les marchés actions ont tenté un rebond, soutenus par l'idée que le cycle de resserrement monétaire des banques centrales approchait de son terme. Cette idée a finalement été battue en brèche par les discours des banquiers centraux lors de leur réunion annuelle à Jackson Hole, en août 2022, indiquant qu'une poursuite des hausses de taux était nécessaire pour juguler l'inflation. Cela a renforcé les craintes de récession et provoqué une rechute.

Au quatrième trimestre, les marchés actions ont enregistré une forte hausse. L'essentiel du rebond s'est fait aux mois d'octobre et novembre, les investisseurs anticipant à nouveau une inflexion des politiques monétaires ainsi qu'un rebond de la croissance chinoise. Le mouvement s'est inversé en décembre, à la suite du discours très dur de la BCE.

Les marchés obligataires ont également souffert en 2022. Le contexte d'inflation très élevée et l'adoption par les banques centrales de mesures ou de discours plus restrictifs ont entraîné une forte tension des taux souverains. Le taux à 10 ans du Trésor américain est passé de 1,51% à 3,87%, avec un pic à 4,24% le 24 octobre 2022. Le taux à 10 ans de l'Etat allemand a terminé l'année au plus haut à 2,57%, contre un niveau de -0,18% fin 2021.

Les spreads de crédit des émetteurs privés européens se sont nettement écartés sur les compartiments investment grade et high yield. D'après les indices ICE Bank of America, les premiers sont passés de 98 à 159 points de base et les seconds de 331 à 498 points de base.

La remontée des taux d'intérêt et l'écartement des spreads ont provoqué des performances négatives sur tous les segments. Dans la zone euro, les obligations d'Etat ont baissé de -18,2%, les obligations investment grade de -13,9%, les obligations high yield de -11,2% et les obligations subordonnées financières de 13,0%. Les obligations de l'Etat américain à échéance 10 ans ont baissé de 14,9%.

Sur le marché des changes, l'euro s'est déprécié de -5,8% contre le dollar et de -4,6% contre le franc suisse. Il s'est apprécié de +7,3% contre yen et de +5,2% contre la livre sterling. Les devises émergentes se sont en moyenne dépréciées de -5,0% contre le dollar, d'après l'indice de JPMorgan.

L'indice S&P GSCI du prix des matières premières a augmenté de +8,7% en 2022. Le prix du baril de Brent est passé de 77 dollars à 85 dollars avec un pic à 128 dollars début mars.

POLITIQUE DE GESTION

Janvier 2022

En ce début d'année, l'attention des marchés s'est portée sur l'action des banques centrales et sur leur volonté de lutter contre une inflation qui risque de durer. En zone euro, l'inflation a atteint 5% annualisés ce mois-ci, plus du double de l'objectif de 2% de la BCE. Les marchés financiers sont restés sous l'influence des anticipations d'une politique monétaire moins accommodante. Si l'inflation devait s'avérer plus persistante, la BCE n'hésitera pas à adapter rapidement sa stratégie. La prochaine réunion de politique monétaire se tiendra le 3 février.

L'encours des titres négociables à court terme neu cps s'établit à 239 Md€ vs 275 Md€ en Janvier 2021 (soit -13% sur 1 an). La baisse des titres surtout imputable aux émetteurs publics (-27 %) dont l'encours revient sur les niveaux d'avant crise Covid. L'encours des émetteurs financiers et corporates est aussi en repli sur un an (respectivement -13 % et -6. Depuis le 3 janvier, l'Eonia a définitivement cédé la place à l'€STR. La courbe des swaps contre €ster s'est légèrement pentifiée, de manière plus marquée au-delà du 24 mois (+ 17 bps), les taux Euribor sont en hausse, le 3 mois et le 12 mois ont gagné respectivement 2 et 5 bps à -0.552% et -0.453 %, ces mouvements reflètent les anticipations de hausse de taux par le marché. Les spreads moyens contre €ster des émetteurs bancaires (AI/PI) se sont légèrement resserrés sur la partie courte de la courbe. Ils ressortent sur les maturités de 3 mois et 1 an à des niveaux respectifs de €ster flat et €ster +2 bps.

Janvier a vu revenir certains émetteurs sur le segment du 3 mois au 6 mois. De ce fait, les titres sur ce pilier ont été privilégiés, ces investissements ont représenté 18 % de l'actif net. Au sein de notre univers, EDF a été dégradé ce mois-ci par Fitch passant de A- à BBB+ (long terme). Par ailleurs son rating court terme a été maintenu à F2 avec néanmoins une perspective négative.

Février 2022

Face à une inflation record, la BCE s'est montrée beaucoup moins accommodante lors de son comité du 4 Février. Elle a surpris par son changement de ton, soulignant que les risques s'étaient renforcés. En outre, Mme Lagarde n'a plus écarté la possibilité de monter les taux directeurs d'ici la fin de l'année. Les marchés ont alors anticipé une première hausse de taux de 10 bps en juin et jusqu'à 40 bps d'ici la fin de l'année. Mais, l'invasion de l'Ukraine par la Russie a bouleversé ce scénario et remis en question les décisions de politique monétaire tant attendues (fin du PEPP et relèvement des taux). La prochaine réunion du 10 mars s'avère a priori bien compliquée pour les gouverneurs, pris entre le feu inflationniste et le souci de ne pas obérer la croissance, déjà menacée par le conflit et les sanctions qu'il a entraînées.

Sur le marché monétaire, la courbe des swaps contre €ster a finalement peu évolué, n'enregistrant qu'une légère pentification au-delà du point 10 mois. En revanche, les spreads (primes de risque) se sont clairement accru, entraînant les taux d'émission à la hausse sur toutes périodes. Ainsi, les émetteurs corporates non financiers notés AI/PI affichaient sur les segments 2 et 6 mois en fin de mois des intérêts à -0.52 % et -0.50 % (+ 5 bps et + 7 bps respectivement), tandis que les émetteurs bancaires notés AI/PI proposaient des taux autour de -0.38%, en hausse de pratiquement 10 bps.

L'encours de Lazard Euro Short Term Money Market est en hausse de 17 %, les investissements ont principalement été effectués sur le segment 1 à 4 mois. Le portefeuille a accru ses positions sur les corporates non financiers, portant ce compartiment à 53 % de l'AN.

Au sein de notre univers, Enel a été dégradé ce mois-ci par Fitch passant de A- à BBB+ (long terme) mais reste à F2 pour le rating court terme et EDF a été dégradé par Moody's passant de A3 à Baa1 (LT).

Mars 2022

Au cours du mois, l'attention des marchés s'est portée sur l'action des banques centrales et sur les incertitudes économiques liées au conflit russo-ukrainien. Lors de sa réunion du 10 mars, la BCE n'a pas modifié son taux de dépôt (-0,50 %) et a indiqué que la réduction des achats de titres du programme APP sera plus agressive qu'initialement prévu : en avril 40 Mds€, 30 Mds€ en mai puis 20 Mds€ en juin. Une première hausse des taux directeurs pourrait intervenir rapidement après la fin des achats d'actifs, donc dès 2022, malgré les craintes qui pèsent sur la croissance. Pour mémoire, le programme d'urgence (PEPP) s'est terminé en mars.

Dans cet environnement, l'€ster s'est maintenu autour de -0.57 %, tandis que les taux Euribor se sont tendus tout au long du mois. Le 6 et le 12 mois ont gagné respectivement 15 et 27 bps à -0.37 % et -0.07 %. La courbe des swaps contre €ster est demeurée plate jusqu'au 4 mois et s'est fortement redressée au-delà, plus particulièrement sur le 2 ans (+53bps). L'encours des titres négociables à court terme new cp's des émetteurs financiers se replie encore en mars, de 8 Mds€, pour s'établir à 129 Md€ vs 137 Md€ en février 2022. Dans ce contexte d'une normalisation plus rapide de la politique monétaire (anticipation de hausse du taux de dépôt, les taux à l'émission des émetteurs bancaires ont poursuivi leur pentification avec une hausse de 2 bps sur le 6 mois, 4 bps sur le 9 mois et 6 bps sur le 1 an. Désormais, ces émetteurs (AI/PI) affichent des taux autour de -0.04 % sur le segment 1 an.

Depuis le début de l'année, l'encours du fonds est en hausse de 24 %. Au cours du mois, les investissements ont porté majoritairement sur des émetteurs corporates, et ont représenté 18 % de l'actif net. Les titres de maturités 1 et 6 mois ont été privilégiés, de sorte que la durée de vie moyenne pondérée du portefeuille a été maintenue à un niveau proche de 100 jours.

Avril 2022

Le 14 avril, la Banque centrale européenne n'a pas modifié sa politique monétaire mais a confirmé l'interruption des achats de titres dans le cadre de l'APP (Asset Purchase Programme) au cours du 3e trimestre sans donner de date précise. Face à une inflation qui ne ralentit pas (7.5 % sur un an), la BCE devrait relever ses taux directeurs dès la fin de son programme d'achats. Les marchés anticipent désormais une première hausse de taux de 25 bps en juillet puis deux autres en septembre et décembre ainsi que 4 hausses en 2023.

Sur le marché monétaire, les émissions primaires du secteur bancaire ont été légèrement plus abondantes. Au 29 avril, l'encours des titres négociables à court terme (New cp's) des émetteurs financiers était en hausse et s'établissait à 240 Mds€ après 229 Mds€ en mars. L'encours des émetteurs corporates et publics était aussi en hausse (respectivement + 5 Mds€ et + 2Mds€).

Sur le mois, la pentification de la courbe des taux des émetteurs financiers (notés AI-PI) initiée en mars s'est nettement poursuivie. Ainsi, les émetteurs bancaires affichaient sur les points 10 et 12 mois des intérêts positifs à +0.02 % et +0.18% (en hausse de 19 et 22 bps respectivement). A noter que les spreads moyens contre €ster ont peu évolué et ressortent à des niveaux respectifs de €ster +15 et €ster +17 bps. Néanmoins, ceux de la partie courte de la courbe se sont légèrement écartés et affichent désormais sur les maturités 3 et 6 mois des intérêts émetteurs à €ster +12 et €ster +13 bps respectivement.

Au sein de notre portefeuille, nous avons essentiellement renouvelé nos tombées sur des émetteurs corporates, majoritairement sur des maturités courtes de sorte que la durée de vie moyenne du fonds affiche en fin de mois 94 jours.

Mai 2022

C'est une première depuis 2011, la BCE va monter ses taux directeur cet été. Mme Lagarde a confirmé la fin du programme d'achats (en juin) et le relèvement des taux dans la foulée. La première hausse devrait avoir lieu le 21 juillet (+25 bps attendus) et le taux de dépôt (actuellement à -0.50 %) ne sera probablement plus négatif à la fin du 3^{ème} trimestre.

Désormais, les marchés anticipent 100 bps de hausse en 2022, l'€ster se situerait alors autour de +0.42 %. Dans ce contexte, la courbe des swaps contre €ster s'est translaturée « vers le haut » (+ 30 bps sur le 6 mois et +26 bps sur le 1 an). Le marché monétaire a été relativement actif et désormais certains émetteurs affichent des niveaux d'émissions au-dessus de -0.40 % sur les maturités inférieures à 6 mois. Les taux 1 an à l'émission des émetteurs bancaires ont poursuivi leur hausse à +0.48 % soit +30 bps par rapport au mois précédent. A noter que ces spreads contre €ster ont peu évolué, ils ressortent sur les maturités de 3 mois à 1 an à des niveaux respectifs d'€ster+13 et €ster+18 bps.

Depuis le début d'année, l'Euribor 12 mois a progressé de 86 bps, passant de -0,50% à +0,36 %. Le taux est ainsi revenu à son plus haut niveau depuis mars 2015, période correspondant au lancement du premier Quantitative Easing de la BCE.

L'encours du fonds est en hausse de 8 %, les investissements ont principalement été effectués sur le segment 1 à 4 mois et essentiellement réalisés sur des titres corporates. En conséquence, la durée de vie moyenne pondérée est en baisse, passant de 109 à 95 jours. Au sein de notre univers, S&P a abaissé ce mois-ci la perspective d'EDF, passant de stable à négative. La note court terme reste à A-2.

Juin 2022

Face à la persistance de l'inflation, renforcée par l'invasion russe de l'Ukraine et ses conséquences sur les prix de l'énergie, et à une croissance qui présente des signes de ralentissement au niveau mondial, la BCE a décidé de fléchir un relèvement du taux de dépôt de 25 bps en juillet, suivi d'une deuxième hausse (probablement 50 bps) en septembre. La fin de son programme d'achat de titres et la projection de ces relèvements de taux ont provoqué une forte hausse des rendements des titres des pays périphériques de la zone euro. Par conséquent, la BCE s'est réunie en urgence pour contrer les risques de cette fragmentation sans entraver la transmission de la politique monétaire. Un outil ad hoc sera présenté, qui ne devrait pas interférer avec l'objectif principal de la BCE, dont l'axe majeur demeure la lutte contre l'inflation.

Les marchés ont été très volatils et la tendance haussière s'est accélérée sur le marché monétaire au cours du mois : la courbe des swaps contre €ster s'est redressée au-delà du 2 mois, le point 6 mois a bondi de 26 bps et le 1 an de 32 bps. Les taux à l'émission des Neu Cp bancaires notés AI-PI ont poursuivi leur hausse, dans un contexte très volatil et sont désormais positifs à partir du 4 mois (+0.02 %) et s'établissent autour de 0.94 % sur le 1 an (avec un plus haut à 1.05 % en cours de mois). Les spreads contre €ster se sont écartés, ils ressortent sur les maturités de 6 mois et 1 an à des niveaux respectifs de + 15 et + 21 bps.

Au sein du portefeuille, les titres arrivés à échéance ont été réinvestis majoritairement sur des maturités de 1 à 3 mois, ainsi que sur des BTF.

Juillet 2022

Face à un ralentissement de la croissance et à une inflation qui continue d'accélérer, la BCE a surpris les investisseurs lors de sa réunion du 21 juillet en relevant l'ensemble de ses taux directeurs de +50bps, marquant la fin de l'ère des taux négatifs. Désormais, le taux de rémunération des dépôts s'élève à 0%, le taux de refinancement passe à 0,5% et le taux de prêt marginal à 0,75%. Elle a également validé la mise en place du nouvel outil anti-fragmentation visant à protéger les canaux de transmission de la politique monétaire via les taux directeurs et à pallier les risques qu'une telle hausse pourrait présenter pour certains pays européens.

Ainsi, à fin juillet l'€ster est désormais fixé à -0,09 et la courbe des swaps contre €ster allant de 1 à 9 mois monte en moyenne de + 36bps par rapport aux niveaux du mois dernier. Les taux des émetteurs bancaires progressent en moyenne de +18bps pour le 3 mois, +34bps pour le 6 mois et +4bps pour le 12 mois. Désormais, les émetteurs bancaires affichent des intérêts positifs à partir du 2 mois à +0,12% environ. A noter que les spreads moyens contre €ster ont peu évolué.

Les émetteurs corporate ont favorisé des financements sur des maturités courtes entre 1 et 3 mois, dans un contexte d'anticipation de remontée des taux.

Au sein du portefeuille, les titres arrivés à échéance ont été réinvestis majoritairement sur des maturités de 1 à 3 mois, ainsi que sur des BTF.

Août 2022

L'inflation en zone euro a atteint un nouveau record de 9.1 % sur 12 mois. Ce mois d'août a été marqué par les tensions sur l'approvisionnement en gaz et l'accélération des prix à la consommation causée principalement par le secteur de l'énergie et des produits alimentaires. La publication des minutes de la dernière réunion de la BCE a confirmé que le durcissement des conditions financières reste le mot d'ordre. La communication au symposium de Jackson Hole a enfoncé le clou et le scénario d'une hausse de 75 bps semble être désormais sur la table pour la réunion du 8 septembre. Le marché monétaire a été relativement actif et la tendance haussière s'est poursuivie sur le mois : la courbe des swaps contre €ster s'est nettement pentifiée, le 6 mois a grimpé de 68 bps à 1.13% et le 1 an de 95 bps à 1.67 %. A noter que ce dernier a atteint son plus haut en fin de mois. Les émetteurs bancaires notés A1/PI émettent désormais à + 1.89 % environ, soit + 92 bps par rapport au mois précédent. Les spreads contre €ster n'ont donc pas évolué significativement et ressortent sur les maturités de 3 mois à 1 an à des niveaux respectifs d'€ster+6 et €ster +25 bps.

L'encours du fonds est en hausse de 7 % et la performance s'établit à +0.01 % sur le mois. Les investissements ont porté sur des émetteurs ayant des maturités comprises entre 1 et 3 mois. Certains émetteurs qui avaient déserté sont revenus, offrant une meilleure diversité de signatures.

Sept 2022

Malgré la dégradation des perspectives de croissance, la BCE a poursuivi son resserrement monétaire en relevant, ses trois taux directeurs de 75 bps. Le taux de refinancement, de facilité de prêt marginal et de dépôt sont portés respectivement 1,25 %, 1,50 % et 0,75 %. Ainsi à fin septembre, l'€ster est désormais positif et ressort à +0.66 %. Lors de son comité en septembre, Mme Lagarde a réitéré sa détermination à ramener l'inflation dans les limites fixées par la BCE, soit 2 %. Selon les anticipations du marché, la BCE devrait relever ses taux lors des deux dernières réunions de l'année (75 bps en octobre et décembre), ce qui amènerait le taux de dépôts à 2.25 % et l'€ster autour de 2 %.

Au cours du mois, les acteurs du marché monétaire ont majoritairement investi sur des émissions courtes allant du 1 au 3 mois, cherchant à accompagner les anticipations de hausses de taux. La courbe des swaps contre ester progresse en moyenne de 60 bps sur toutes les maturités par rapport aux niveaux du mois dernier, le 12 mois fixe à 1,74 % et le 1 an à 2,27 % à fin septembre. Les taux à l'émission des Neu Cp bancaires notés A1-PI ont poursuivi leur hausse et sont désormais positifs sur toutes les échéances, à 0,67% sur un jour et jusqu'à 2.65 % environ sur le 1 an. Les spreads (primes de risque) se sont accrus et ressortent pour les maturités 3 mois et 1 an à des niveaux respectifs de €ster +7 et €ster +28 bps.

L'encours du fonds est en hausse de 31 % et le portefeuille a pris position majoritairement sur des émetteurs de maturités allant du 1 au 4 mois. Au cours du mois, les investissements ont été réalisés sur des émetteurs corporates et bancaires, représentant respectivement 29 % et 16 % de l'actif net. La durée de vie moyenne pondérée est en légère hausse, passant de 43 à 58 jours. Au sein de notre univers, EDF a été dégradé ce mois-ci par Fitch passant de F2 à F3 (court terme).

Oct 2022

La BCE a encore une nouvelle fois frappé fort, le 27 octobre, en relevant ses trois taux directeurs de 75 bps. Dès lors, les taux d'intérêt des opérations de refinancement, de facilité de prêt marginal et de dépôt seront relevés à respectivement 2 %, 2.25 % et 1.50 % à compter du 2 novembre. Malgré les risques de récession, Mme Lagarde a réitéré la détermination de l'institution à porter les taux à un niveau suffisamment élevé pour permettre à un retour de l'inflation vers la cible de 2% et n'a pas exclu un autre relèvement de cette ampleur pour décembre. La BCE a également décidé de recalibrer les conditions des TLTRO III par souci de cohérence avec le processus de normalisation de la politique monétaire.

A compter du 23 novembre et jusqu'à la date d'échéance ou de remboursement anticipé de chaque opération en cours concernée, le taux appliqué sera égal à la moyenne des taux d'intérêt des opérations de refinancement sur la période. Dans ce contexte, la courbe de swaps contre €ster s'est translatée vers le haut, tout en s'aplatissant, le 1 mois progressant de 68 bps et le 1 an de 16 bps seulement. Sur le marché monétaire, les investisseurs sont toujours actifs sur les émissions courtes (de 1 à 3 mois) cherchant toujours à accompagner les anticipations de hausses de taux. Les primes de risque des émetteurs bancaires n'ont pas évolué et ressortent sur les maturités de 3 mois à 1 an à des niveaux respectifs d'€ster+7 et €ster +28 bps. Les taux d'émissions bancaires progressent en moyenne de +46 bps pour le 3 mois, +32 bps pour le 6 mois et +14 bps pour le 12 mois affichant respectivement des intérêts de l'ordre de 1.75 %, 2.20 % et 2.70 %.

L'encours du fonds est en hausse de 21 % et le FCP affiche en fin de mois une performance brute de 0.04 % sur la part A et 0.05 % sur la part B. Nos investissements ont porté majoritairement sur des titres de maturités courtes (1 à 3 mois), de sorte que la durée de vie moyenne affiche en fin de mois est à 40 jours.

Nov 22

L'inflation en zone Euro a été plus faible en novembre, passant de 10,06 % à 10 %. Néanmoins, la BCE reste déterminée à poursuivre son resserrement monétaire. Après 3 hausses de taux (50, puis deux fois 75 bps) les marchés anticipent une légère baisse du rythme et tablent désormais sur un relèvement de 50 bps en décembre. Pour la première fenêtre de remboursement anticipée des TLTRO III (opérations de refinancement ciblées à long terme), le 23 novembre, la BCE a annoncé 296 Mds de remboursement, bien en deçà de la moyenne des anticipations qui s'établissait entre 500 et 600 Mds. La réduction de la taille de son bilan ne semble donc pour l'instant pas venir du secteur bancaire.

L'encours global des titres négociables à court terme (Neu Cps) atteint 265,3 Mds€ ce mois-ci, en légère augmentation (+ 4,9 Mds) par rapport au mois dernier, notamment grâce au volume des émissions bancaires en progression de 11,9 Mds€, alors que ceux des secteurs corporates (-2,5 Mds) et publics (- 4,3 Mds) sont en baisse. Les taux d'émissions des banques françaises (noté A-1-P-1) de maturités 3 6 et 12 mois sont en hausse, s'établissant respectivement aux alentours de 2,06 %, 2,46 % et 2,86 %. Les primes de risques sont restés stables sur le mois et affichent sur les durées 6 mois et 1 an des niveaux respectifs de €ster + 15 et €ster + 29 bps. La courbe des swaps contre €ster progresse en moyenne de 20 bps sur les maturités allant du 1 au 9 mois par rapport aux niveaux du mois dernier et nettement moins sur le 1 an (+14 bps). Le point 3 mois fixe à 1,95 % et le 1 an à 2,58 % à fin novembre. L'€ster fixe toujours en dessous du taux de dépôts BCE et termine le mois à 1.39 %.

Au sein du portefeuille, les investissements ont été initiés majoritairement sur des titres allant du 1 au 3 mois et la durée de vie moyenne (WAL) est de 47 jours, en hausse sur le mois (+7 jours). La performance brute s'établit à +0.12 %.

Dec 22

Après deux hausses de 75 bps en septembre et octobre, la BCE a poursuivi son resserrement monétaire en relevant de 50 bps ses taux directeurs. Cette décision de ralentir le rythme avait été anticipée par le marché. Néanmoins, le discours de Mme Lagarde est resté très ferme, promettant d'augmenter les taux d'intérêt à une cadence régulière jusqu'à qu'ils atteignent des niveaux suffisamment restrictifs pour faire ralentir l'inflation. Désormais, les taux d'intérêt des opérations de refinancement, de facilité de prêt marginal et de dépôt sont portés respectivement 2.50 %, 2.75 % et 2 % et l'€ster (l'indice du marché monétaire) se situe à 1.90 %. A partir de mars 2023, la BCE commencera à réduire son portefeuille de titres au rythme de 15 Mds€ par mois jusqu'à la fin du deuxième trimestre 2023.

Les taux à l'émission des Neu Cp bancaires notés A1-PI ont poursuivi leur hausse sur les maturités 3, 6 et 12 mois, affichant respectivement en fin de mois des intérêts de l'ordre de 2.30 %, 2.80 % et 3.40 %. Les primes de risques ont progressé et ressortent sur les maturités 6 mois à 1 an à des niveaux respectifs de l'ordre de 16 et 32 bps. La courbe de swaps contre €ster s'est translatée vers le haut, de manière plus marquée sur la partie longue, soit 33 bps sur le 6 mois et 48 bps sur le 2 ans. Sur le marché monétaire, les émetteurs ont réduit leurs émissions à l'approche du passage de fin d'année, nos investissements se sont donc portés sur des titres de maturités allant du 1 au 3 mois, en Bons du Trésor français et corporates. La durée de vie moyenne du portefeuille est presque inchangée (38 jours).

L'encours du fonds est en hausse de 20 % et le FCP a dégagé sur le mois une performance nette de 0,13 %.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI I	292 419 987,76	254 821 913,89
BNPP CASH INVE FCP I	252 422 248,64	204 938 257,56
BNP Paribas Cash Invest Classic	61 295 129,28	70 262 691,39
LA BANQUE POSTALE 231222 FIX 0.0	64 996 587,68	65 000 000,00
LA BANQUE POSTALE 221222 FIX 0.0	54 997 112,65	55 000 000,00
LA BANQUE POSTALE 211222 FIX 0.0	50 998 030,91	51 000 000,00
LA BANQUE POSTALE 151222 FIX 0.0	49 998 069,52	50 000 000,00
LA BANQUE POSTALE 161222 FIX 0.0	49 998 069,52	50 000 000,00
LA BANQUE POSTALE 201222 FIX 0.0	49 998 069,52	50 000 000,00
LA BANQUE POSTALE 301222 FIX 0.0	49 997 375,14	50 000 000,00

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (ESMA) EN EURO

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : Néant.**

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 52 000 000,00**

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options :
- o Swap : 52 000 000,00

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	NATIXIS SOCIETE GENERALE SA

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) Total	Néant
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces Total	Néant

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	
. Autres revenus	
Total des revenus	Néant
. Frais opérationnels directs	
. Frais opérationnels indirects	
. Autres frais	
Total des frais	Néant

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - REGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITE DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

PROCEDURE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES INTERMEDIAIRES ET CONTREPARTIES

Les intermédiaires utilisés par la société de gestion sont sélectionnés sur la base de différents critères d'évaluation, parmi lesquels figurent la recherche, la qualité d'exécution et de dépouillement des ordres, l'offre de services. Le « Comité Broker » de la société de gestion valide toute mise à jour dans la liste des intermédiaires habilités. Chaque pôle de gestion (taux et actions) rend compte au minimum deux fois par an au Comité Broker de l'évaluation de la prestation de ces différents intermédiaires et de la répartition des volumes d'opérations traités.

L'information est consultable sur le site de la société de gestion : www.lazardfreresgestion.fr

FRAIS D'INTERMEDIATION

L'information concernant les frais d'intermédiation est consultable sur le site internet : www.lazardfreresgestion.fr.

EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Lazard Frères Gestion S.A.S. exerce les droits de vote attachés aux titres détenus dans les OPC dont elle assure la gestion selon le périmètre et les modalités précisées dans la charte qu'elle a établie concernant sa politique d'exercice des droits de vote. Ce document est consultable sur le site internet de la société de gestion : www.lazardfreresgestion.fr.

COMMUNICATION DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE (ESG)

Lazard Frères Gestion a la conviction forte que l'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la gestion d'actifs est une assurance supplémentaire de la pérennité de la performance économique.

En effet, la performance à long terme des investissements ne se limite pas à la seule prise en compte de la stratégie financière, elle doit également considérer les interactions de l'entreprise avec son environnement social, économique et financier.

La prise en compte des critères ESG s'inscrit donc dans une démarche naturelle faisant partie de notre processus d'investissement.

Notre approche globale peut se résumer ainsi :

- ✓ L'analyse financière de l'entreprise, extrêmement exigeante, couvre la qualité des actifs, la solidité financière, la prévisibilité des cashflows et leur réinvestissement par la société, la dynamique de la rentabilité économique, sa pérennité et la qualité du management.
- ✓ Cette pérennité est renforcée par la prise en compte de critères extra-financiers :
 - Critères sociaux : par la valorisation du capital humain,
 - Critères environnementaux : par la prévention de l'ensemble des risques environnementaux,
 - Critère de gouvernance : par le respect de l'équilibre entre les structures managériales et actionnariales, afin de prévenir les conflits d'intérêts potentiels et assurer le respect des intérêts des actionnaires minoritaires.

L'intensité et les modalités de notre intégration des critères ESG peuvent naturellement varier suivant les classes d'actifs et les processus d'investissement, mais l'objectif commun est une meilleure appréhension des risques ESG susceptibles d'avoir un impact fort sur la valeur d'une entreprise ou d'un actif souverain.

L'information concernant les critères ESG est consultable sur le site internet : www.lazardfreresgestion.fr.

REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE

Article 8 (SFDR) :

L'OPC promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

Compte rendu sur la performance extra-financière :

Au 30/12/2022, en respect des critères de notation de la SGP, la note globale du portefeuille est de 62,8947 sur une échelle de 0 à 100. Elle était de 53,448 à la date de démarrage du calcul.

Au cours de la période mesurée, la note moyenne ESG du portefeuille a varié entre 53,448 et 62,8947. Elle est restée supérieure à celle de son univers.

Rappel de l'objectif de gestion de promotion des critères ESG :

Les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance d'entreprise (ESG) ainsi que la procédure de filtrage au regard des critères extra financiers se trouvent sur le site internet de la société de gestion (www.lazardfreresgestion.fr)

Analyse des investissements en obligations détenues en direct

L'analyse ESG des titres vifs se fonde sur un modèle propriétaire qui repose sur une grille ESG interne.

À partir des différentes données fournies par nos partenaires ESG (agences d'analyse extra-financière, prestataires externes...), des rapports annuels des entreprises et des échanges directs avec celles-ci, les analystes responsables du suivi de chaque valeur établissent une note ESG interne. Cette note résulte d'une approche à la fois quantitative (intensité énergétique, taux de rotation du personnel, taux d'indépendance du conseil...) et qualitative (solidité de la politique environnementale, stratégie en matière d'emploi, compétence des administrateurs...). Elle prend en compte les risques susceptibles d'affecter la durabilité des entreprises ou « Sustainability Risks » (risques réglementaires et physiques, risque de réputation grâce, entre autres facteurs, au suivi des controverses) ainsi que les principales incidences négatives des entreprises en matière de durabilité ou « Principal Adverse Impacts » (émissions carbone, consommation d'énergie, consommation d'eau, production de déchets), c'est-à-dire tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement.

Lazard Frères Gestion annoncera au plus tard le 30 décembre 2022 comment ce produit considère les incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment :

- 1) une baisse des revenus;
- 2) des coûts plus élevés;
- 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs;
- 4) coût du capital plus élevé ; et
- 5) amendes ou risques réglementaires.

En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

Ces notations ESG internes sont intégrées au processus de sélection des émetteurs et dans la détermination de leur poids en portefeuille.

Conditions permettant de communiquer de manière réduite sur la prise en compte de critères extra-financiers :

Le taux d'analyse extra-financière des investissements de l'OPC est, en fonction des catégories d'investissements de l'OPC, supérieur à :

- 90% de l'actif net de l'OPC pour les obligations émises par des grandes capitalisations dont le siège social est situé dans des pays « développés », les titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit investment grade, la dette souveraine émises par des pays développés ;
- 75% de l'actif net de l'OPC pour les obligations émises par des grandes capitalisations dont le siège social est situé dans des pays « émergents », les actions émises par des petites et moyennes capitalisations, les titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit high yield et la dette souveraine émise par des pays « émergents ».

En cas d'investissement dans plusieurs catégories, les taux susmentionnés s'appliquent par transparence à chaque catégorie.

La note ESG globale Moody's ESG Solutions du portefeuille sera supérieure à celle de l'indice de référence.

Règlement (UE) 2020/852 dit Règlement "Taxonomie"

La Taxonomie de l'Union Européenne a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux :

- Atténuation des changements climatiques,
- Adaptation aux changements climatiques,
- Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines,
- Transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage),
- Prévention et contrôle de la pollution
- Protection des écosystèmes sains.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à l'atteinte de l'un des 6 objectifs, tout en ne nuisant pas à l'un des cinq autres (principe dit DNSH, « Do No Significant Harm »). Pour qu'une activité soit considérée comme alignée à la Taxonomie européenne, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Le pourcentage minimum d'alignement avec la Taxonomie de l'Union Européenne s'élève à 0%.

ART 29 : LOI ENERGIE CLIMAT (LEC)

L'information concernant l'article 29 LEC sera disponible sur le site internet de Lazard Frères Gestion, https://www.lazardfreresgestion.fr/FR/Fonds_71.html

UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION OU UNE SOCIETE LIEE

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels de l'OPC.

METHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

REMUNERATIONS

Les rémunérations fixes et variables, versées au cours de l'exercice clos le 31/12/2022 par la société de gestion à son personnel, au prorata de l'investissement consenti dans l'activité de la gestion des OPCVM, en excluant la gestion des FIA et la gestion sous mandats, peuvent être obtenues sur demande par courrier, auprès du service juridique de Lazard Frères Gestion et figurent dans le rapport annuel de la société.

L'enveloppe globale des rémunérations variables est fixée par le Groupe Lazard au regard de différents critères en ce compris les performances financières du Groupe Lazard au titre de l'année écoulée, en tenant compte des résultats de Lazard Frères Gestion.

Le montant total des rémunérations variables ne doit pas entraver la capacité du Groupe Lazard et de Lazard Frères Gestion à renforcer leurs fonds propres en tant que de besoin.

La Direction Générale décide du montant total des rémunérations réparties entre les rémunérations fixes et variables, dans le respect de la séparation absolue entre la composante fixe et la composante variable de la rémunération.

Le montant total des rémunérations variables est déterminé en tenant compte de l'ensemble des risques et des conflits d'intérêts.

Le montant de la rémunération variable est ensuite individualisé et déterminé en partie en fonction de la performance de chaque Personnel Identifié.

La politique de rémunération est réexaminée chaque année.

Annuellement, le « Comité de surveillance de la conformité de la politique de rémunération » de Lazard Frères Gestion, composé notamment de deux membres indépendants de la société de gestion, est chargé de donner un avis sur la bonne application de la politique de rémunération et sur sa conformité à la réglementation applicable.

**Population au 31/12/2022 : CDD et CDI de LFG, LFG Luxembourg et LFG Belgique
(donc hors stagiaires, apprentis et hors LFG Courtage)**

Effectif au 31-12-2022 LFG - LFG Belgique - LFG Luxembourg	Rémunérations fixes annuelles 2022 en €	Rémunération variable au titre de 2022 (cash payé en 2023 et différé attribué en 2023) en €
205	20 102 615	29 964 115

"Personnel identifié"

Catégorie	Nombre de salariés	Rémunérations fixes et variables agrégées 2022 (salaires annuels et bonus cash et différés)
Senior Management	3	5 848 796
Autres	61	28 469 324
Total	64	34 318 120

NB : les montants sont des montants non chargés

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

LAZARD FRERES GESTION SAS
25, rue de Courcelles – 75008 PARIS

www.lazardfreresgestion.fr

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Lazard Frères Gestion SAS

25, rue de Courcelles
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 décembre 2022

Aux porteurs de parts du FCP LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé

d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En raison des délais de communication de certaines informations nécessaires à la finalisation de nos travaux, le présent rapport est émis le 27 avril 2023.

Paris La Défense, le 27 avril 2023

Le Commissaire aux Comptes
Deloitte & Associés

Olivier GALIENNE



6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 30/12/2022 en EUR

ACTIF

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	1 035 416 605,41	275 928 772,20
Actions et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances	944 565 326,49	261 405 997,20
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	771 340 672,99	221 396 496,84
Titres de créances négociables	750 379 799,45	207 365 318,47
Autres titres de créances	20 960 873,54	14 031 178,37
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	173 224 653,50	40 009 500,36
Organismes de placement collectif	90 715 212,83	14 520 067,85
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	90 715 212,83	14 520 067,85
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	136 066,09	2 707,15
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations	136 066,09	2 707,15
Autres instruments financiers		
CRÉANCES		
Opérations de change à terme de devises		
Autres		
COMPTES FINANCIERS	1 481 687,48	40 893 605,80
Liquidités	1 481 687,48	40 893 605,80
TOTAL DE L'ACTIF	1 036 898 292,89	316 822 378,00

PASSIF

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 039 000 990,80	317 965 461,96
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-3 015 690,21	-999 166,10
Résultat de l'exercice (a,b)	814 498,85	-196 996,87
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	1 036 799 799,44	316 769 298,99
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	6 608,38	7 876,18
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	6 608,38	7 876,18
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations	6 608,38	7 876,18
DETTES	91 885,07	45 202,83
Opérations de change à terme de devises		
Autres	91 885,07	45 202,83
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	1 036 898 292,89	316 822 378,00

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Swaps de taux		
OISEST/0.0/FIX/-0.59		5 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.58		2 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.57		4 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.57		2 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56		5 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56		3 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.57		4 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.57		2 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56		5 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.57		2 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.57		5 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56		4 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56		4 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56		5 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.54		1 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.55		4 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.57		4 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56		4 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.57		5 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.57		4 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56		4 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56		5 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.54		5 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.54		3 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.54		5 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.52		4 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.53		5 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.54		6 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.54		3 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56		3 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.50	3 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/-0.51	4 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/-0.39	3 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/-0.21	4 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/-0.12	2 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/0.279	2 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/0.317	3 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/1.296	4 000 000,00	

	30/12/2022	31/12/2021
OISEST/0.0/FIX/I.632	5 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/I.397	7 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/I.710	10 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/I.792	5 000 000,00	
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	60 866,32	
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances	1 039 316,28	-50 684,70
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme	122 774,06	8 252,68
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	1 222 956,66	-42 432,02
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme	4 453,19	492,37
Charges sur dettes financières	88 186,49	
Autres charges financières		
TOTAL (2)	92 639,68	492,37
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	1 130 316,98	-42 924,39
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	236 433,91	129 138,19
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-I) (1 - 2 + 3 - 4)	893 883,07	-172 062,58
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-79 384,22	-24 934,29
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	814 498,85	-196 996,87

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués à leur prix de marché.

0 **Les instruments de type « actions et assimilés »** sont valorisés sur la base du dernier cours connu sur leur marché principal.

Le cas échéant, les cours sont convertis en euros suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation (source WM Closing).

0 **Les instruments financiers de taux :**

Les instruments de taux sont pour l'essentiel valorisés en mark-to-market, sur la base soit de prix issus de Bloomberg (BGN)® à partir de moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct.

Il peut exister un écart entre les valeurs retenues au bilan, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être liquidée.

0 **Les instruments de types « obligations et assimilés »** sont valorisés sur la base d'une moyenne de prix recueillis auprès de plusieurs contributeurs en fin de journée.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé, sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion du FCP.

Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Toutefois, les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

0 **Les instruments de types « titres de créance négociables » :**

- **TCN dont la durée de vie résiduelle est supérieure à 3 mois :**

Les titres de créance négociables faisant l'objet de transactions significatives sont évalués au prix de marché.

En l'absence de transactions significatives, une évaluation de ces titres est faite par application d'une méthode actuarielle, utilisant un taux de référence éventuellement majoré d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

Taux de référence	
Tcn en Euro	Tcn en devises
Euribor, Swaps OIS et Btf - 3 – 6 – 9 – 12 mois Btan - 18 mois, 2 – 3 – 4 – 5 ans	Taux officiels principaux des pays concernés.

- **TCN dont la durée de vie résiduelle est égale ou inférieure à 3 mois :**

Les TCN dont la durée de vie résiduelle est égale ou inférieure à 3 mois font l'objet d'une évaluation linéaire. Toutefois, en cas de sensibilité particulière de certains de ces titres au marché, cette méthode ne serait pas appliquée.

Les titres de créances négociables (TCN) sont valorisés en mark-to-market, sur la base soit de prix issus de Bloomberg (BVAL et/ou BGN)® à partir de moyennes contributives, soit de contributeurs en direct.

Il peut exister un écart entre les valeurs retenues au bilan, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être liquidée.

La valorisation des instruments du marché monétaire respecte les dispositions du règlement (UE) 2017/1131 du 14 juin 2017. En conséquence, l'OPC n'a pas recours à la méthode du coût amorti.

o **OPC :**

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les parts ou actions d'OPC dont la valeur liquidative est publiée mensuellement peuvent être évaluées sur la base de valeurs liquidatives intermédiaires calculées sur des cours estimés.

o **Acquisitions / Cessions temporaires de titres :**

Les titres pris en pension sont évalués à partir du prix de contrat, par l'application d'une méthode actuarielle utilisant un taux de référence (EONIA au jour le jour, taux interbanques à 1 ou 2 semaines, EURIBOR 1 à 12 mois) correspondant à la durée du contrat.

Les titres donnés en pension continuent d'être valorisés à leur prix de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est calculée selon la même méthode que celle utilisée pour les titres pris en pension.

o **Opérations à terme fermes et conditionnelles :**

Les contrats à terme et les options sont évalués sur la base d'un cours de séance dont l'heure de prise en compte est calée sur celle utilisée pour évaluer les instruments sous-jacents.

Les positions prises sur les marchés à terme fermes ou conditionnels et du gré à gré sont valorisées à leur prix de marché ou à leur équivalent sous-jacent.

➤ **Les instruments financiers et valeurs non négociés sur un marché réglementé**

Tous les instruments financiers de l'OPC sont négociés sur des marchés réglementés.

➤ **Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan**

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise du FCP) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise du FCP) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise du FCP).

Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation.

Le taux de frais de gestion annuel est appliqué à l'actif brut (égal à l'actif net avant déduction des frais de gestion du jour) diminué des OPC gérés par Lazard Frères Gestion SAS détenus selon la formule ci-après :

$$\begin{aligned} & \text{Actif brut - OPC gérés par Lazard Frères Gestion SAS} \\ & \quad \times \text{taux de frais de fonctionnement et de gestion} \\ & \quad \times \text{nb jours entre la VL calculée et la VL précédente} \\ & \quad \quad 365 \text{ (ou 366 les années bissextiles)} \end{aligned}$$

Ce montant est alors enregistré au compte de résultat du FCP et versé intégralement à la société de gestion.

La société de gestion effectue le paiement des frais de fonctionnement du FCP et notamment :

- . de la gestion financière ;
- . de la gestion administrative et comptable ;
- . de la prestation du dépositaire ;
- des autres frais de fonctionnement :
- . frais de reporting
- . honoraires des commissaires aux comptes ;
- . publications légales (Balo, Petites Affiches, etc...) le cas échéant.

Ces frais n'incluent pas les frais de transactions.

Les frais se décomposent de la manière suivante, selon les modalités prévues au règlement :

Frais facturés au FCP	Assiette	Taux barème	
Frais de gestion financière	Actif net hors OPC gérés par Lazard Frères Gestion	Part A : 0,105% TTC Taux maximum Part B : 0,065% TTC Taux maximum Part C : 0,065% TTC Taux maximum	
Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	Parts A, B et C : 0,035% TTC Taux maximum	
Frais indirects (commission et frais de gestion)	N.A	Néant	
Commissions de mouvement (de 0 à 100% perçues par la société de gestion et de 0 à 100% perçues par le dépositaire)	Prélèvement maximum sur chaque transaction	Instruments de taux	Néant
		Instruments sur marché à terme et autres opérations	De 0 à 450 € par lot/contrat
Commission de surperformance	Actif net	Néant	

Le mode de calcul du montant des rétrocessions est défini dans les conventions de commercialisation.

- Si le montant calculé est significatif, une provision est alors constituée au compte 617.
- Le montant définitif est comptabilisé au moment du règlement des factures après reprise des éventuelles provisions.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET A	Capitalisation	Capitalisation
Part LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET B	Capitalisation	Capitalisation
Part LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET C	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	316 769 298,99	232 463 251,12
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	2 169 162 259,59	739 075 628,35
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-1 450 566 646,24	-653 389 912,02
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	129 321,86	
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 332 371,17	-899 480,28
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions		
Différences de change		
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	1 609 426,60	-300 031,64
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	1 191 222,94	-418 203,66
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	418 203,66	118 172,02
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	134 626,74	-8 093,96
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	129 457,71	-5 169,03
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	5 169,03	-2 924,93
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	893 883,07	-172 062,58
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	1 036 799 799,44	316 769 298,99

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
Bons du Trésor	214 535 314,22	20,69
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	535 844 485,23	51,68
Autres Titres négociables à court terme (NEU CP) émetteurs non financiers étrangers marché réglementé	6 997 400,00	0,68
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers étrangers - Européens	10 961 767,00	1,05
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers étrangers - Non Européens	3 001 706,54	0,29
Titres négociables à court terme (NEU CP) émetteurs non financiers Étrangers - Européens marché non réglementé	173 224 653,50	16,71
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	944 565 326,49	91,10
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Taux	52 000 000,00	5,02
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	52 000 000,00	5,02
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances	931 558 908,85	89,85	13 006 417,64	1,25				
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							1 481 687,48	0,14
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	52 000 000,00	5,02						
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances	898 813 132,73	86,69	45 752 193,76	4,41						
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	1 481 687,48	0,14								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	46 000 000,00	4,44	6 000 000,00	0,58						
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers								
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
TOTAL DES CRÉANCES		
DETTE		
	Frais de gestion fixe	91 885,07
TOTAL DES DETTES		91 885,07
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-91 885,07

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET A		
Parts souscrites durant l'exercice	80 693	561 352 436,10
Parts rachetées durant l'exercice	-24 614	-171 271 793,64
Solde net des souscriptions/rachats	56 079	390 080 642,46
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	79 177	
Part LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET B		
Parts souscrites durant l'exercice	1,3000	7 196 930,00
Parts rachetées durant l'exercice	-1,0100	-5 582 949,77
Solde net des souscriptions/rachats	0,2900	1 613 980,23
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1,2901	
Part LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET C		
Parts souscrites durant l'exercice	811 058,246	1 600 612 893,49
Parts rachetées durant l'exercice	-645 442,072	-1 273 711 902,83
Solde net des souscriptions/rachats	165 616,174	326 900 990,66
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	241 600,604	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET A	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET B	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET C	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Part LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET A	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	136 215,40
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,05
Rétrocessions des frais de gestion	
Part LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET B	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	864,16
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,04
Rétrocessions des frais de gestion	
Part LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	99 354,35
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,05
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions Obligations TCN OPC Instruments financiers à terme Total des titres du groupe			

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	814 498,85	-196 996,87
Total	814 498,85	-196 996,87

	30/12/2022	31/12/2021
Part LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET A		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	432 719,04	-100 212,16
Total	432 719,04	-100 212,16

	30/12/2022	31/12/2021
Part LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET B		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	7 287,66	-3 440,93
Total	7 287,66	-3 440,93

	30/12/2022	31/12/2021
Part LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	374 492,15	-93 343,78
Total	374 492,15	-93 343,78

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-3 015 690,21	-999 166,10
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	-3 015 690,21	-999 166,10

	30/12/2022	31/12/2021
Part LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET A		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-1 605 589,45	-507 858,39
Total	-1 605 589,45	-507 858,39

	30/12/2022	31/12/2021
Part LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET B		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-20 557,92	-17 471,81
Total	-20 557,92	-17 471,81

	30/12/2022	31/12/2021
Part LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-1 389 542,84	-473 835,90
Total	-1 389 542,84	-473 835,90

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net Global en EUR	229 970 921,53	216 945 387,90	232 463 251,12	316 769 298,99	1 036 799 799,44
Part LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET A en EUR					
Actif net	158 035 064,08	130 940 228,56	140 548 348,05	161 008 064,43	551 962 463,50
Nombre de titres	22 422	18 629	20 064	23 098	79 177
Valeur liquidative unitaire	7 048,21	7 028,83	7 005,00	6 970,64	6 971,29
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-15,89	-11,72	-18,55	-21,98	-20,27
Capitalisation unitaire sur résultat	-9,16	-9,14	-6,23	-4,33	5,46
Part LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET B en EUR					
Actif net	11 200 438,82	22 339 295,88	11 132 324,48	5 539 149,96	7 146 242,71
Nombre de titres	2,0000	4,0000	2,0001	1,0001	1,2901
Valeur liquidative unitaire	5 600 219,41	5 584 823,97	5 565 883,94	5 538 596,10	5 539 293,62
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-12 627,49	-9 319,87	-14 743,54	-17 470,06	-15 935,13
Capitalisation unitaire sur résultat	-7 281,82	-7 263,32	-4 952,70	-3 440,58	5 648,91
Part LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET C en EUR					
Actif net	60 735 418,63	63 665 863,46	80 782 578,59	150 222 084,60	477 691 093,23
Nombre de titres	30 382,766	31 936,511	40 660,621	75 984,430	241 600,604
Valeur liquidative unitaire	1 999,00	1 993,51	1 986,75	1 977,01	1 977,19
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-4,51	-3,32	-5,26	-6,23	-5,75
Capitalisation unitaire sur résultat	-2,61	-2,59	-1,76	-1,22	1,55

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Titres de créances				
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé				
BELGIQUE				
LVMH FINANCE BELGIQUE SA 140323 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 979 035,00	0,48
LVMH FINANCE BELGIQUE SA 220223 FIX 0.0	EUR	6 000 000	5 982 732,00	0,58
TOTAL BELGIQUE			10 961 767,00	1,06
DANEMARK				
JYSKE BANK DNK 230223 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 969 790,00	0,96
TOTAL DANEMARK			9 969 790,00	0,96
FINLANDE				
NORDEA BANK ABP. 270323 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 978 255,00	0,48
TOTAL FINLANDE			4 978 255,00	0,48
FRANCE				
0473820FRENCH R ZCP 050423	EUR	17 000 000	16 922 490,76	1,63
AGENCE CENTRAL 280223 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 969 690,00	0,96
BANQUE PALATINE 280223 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 983 755,00	0,48
BFCM (BANQUE F 020123 FIX 0.0	EUR	65 000 000	64 990 251,46	6,27
BFCM (BANQUE F 180123 FIX 0.0	EUR	3 000 000	2 997 612,00	0,29
BNP PARIBAS 030223 FIX 0.0	EUR	7 000 000	6 988 240,00	0,67
BRED BANQUE POPULAIRE 110423 FIX 0.0	EUR	8 000 000	7 949 984,00	0,76
BRED BANQUE POPULAIRE 280223 FIX 0.0	EUR	12 000 000	11 961 012,00	1,15
BRED BANQUE POPULAIRE 300323 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 946 690,00	0,96
CAISSE REGIONA 060223 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 990 380,00	0,48
CAISSE REGIONA 090223 FIX 0.0	EUR	4 000 000	3 999 788,00	0,39
CAISSE REGIONA 270323 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 974 430,00	0,48
CA OISEST+0.06% 06-01-23	EUR	4 000 000	4 002 271,60	0,39
CA OISEST 17-02-23	EUR	4 000 000	4 001 915,70	0,39
CIE GEN. DES ETS MICHELIN 220223 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 970 370,00	0,96
COMPAGNIE GENE 100223 FIX 0.0	EUR	3 000 000	2 993 697,00	0,29
COMPAGNIE GENE 280223 FIX 0.0	EUR	2 000 000	1 993 500,00	0,19
COVIVIO SA 110123 FIX 0.0	EUR	4 000 000	3 998 296,00	0,38
COVIVIO SA 120123 FIX 0.0	EUR	6 000 000	5 997 120,00	0,58
CRCAM ALPES PROVENCE 240323 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 975 220,00	0,48
CRCAM BRIE PICARDIE 080223 FIX 0.0	EUR	6 000 000	5 988 126,00	0,57
CRCAM BRIE PICARDIE 130423 FIX 0.0	EUR	2 000 000	1 987 172,00	0,19
CREDIT AGRICOLE SA 070223 FIX 0.0	EUR	6 000 000	5 988 102,00	0,57
CREDIT AGRICOLE SA 200323 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 929 725,00	1,44
CREDIT AGRICOLE SA 280223 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 966 810,00	0,96
CREDIT LYONNAIS 240223 FIX 0.0	EUR	12 000 000	11 965 632,00	1,16
CREDIT LYONNAIS 280223 FIX 0.0	EUR	3 000 000	2 990 670,00	0,29
CREDIT MUTUEL ARKEA 030123 FIX 0.0	EUR	10 000 000	10 000 000,00	0,96
CREDIT MUTUEL ARKEA 140223 FIX 0.0	EUR	6 000 000	5 984 640,00	0,57
CREDIT MUTUEL ARKEA 280223 FIX 0.0	EUR	8 000 000	7 971 856,00	0,77
ELECTRICITE DE FRANCE EDF 130223 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 977 590,00	0,97
ELECTRICITE DE FRANCE EDF 230123 FIX 0.0	EUR	4 000 000	3 995 756,00	0,39
ELECTRICITE DE FRANCE EDF 280223 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 968 350,00	0,97
ENGIE SA 010323 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 982 865,00	0,48
ENGIE SA 100123 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 998 035,00	0,48
ENGIE SA 310123 FIX 0.0	EUR	8 000 000	7 987 312,00	0,77

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
FRANCE TREASURY BILL ZCP 010223	EUR	8 000 000	7 992 054,57	0,77
FRANCE TREASURY BILL ZCP 010323	EUR	20 000 000	19 947 711,51	1,93
FRANCE TREASURY BILL ZCP 150223	EUR	22 000 000	21 961 053,29	2,12
FRANCE TREASURY BILL ZCP 150323	EUR	30 000 000	29 894 412,93	2,88
FRANCE TREASURY BILL ZCP 180123	EUR	8 000 000	7 997 142,35	0,77
FRAN TREA BILL BTF ZCP 11-01-23	EUR	23 000 000	22 997 021,89	2,22
FREN REP PRES ZCP 08-02-23	EUR	35 000 000	34 953 047,38	3,37
FREN REP PRES ZCP 08-03-23	EUR	12 000 000	11 965 196,24	1,15
FREN REP PRES ZCP 22-02-23	EUR	28 000 000	27 941 890,18	2,70
FREN REP PRES ZCP 22-03-23	EUR	10 000 000	9 964 401,62	0,96
FREN REP PRES ZCP 25-01-23	EUR	2 000 000	1 998 891,50	0,19
GECINA 030123 FIX 0.0	EUR	4 000 000	4 000 000,00	0,39
GECINA 310323 FIX 0.0	EUR	6 000 000	5 967 594,00	0,58
GROUPE EIFFAGE 180123 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 995 780,00	0,48
ICADE SA 100123 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 998 135,00	0,48
IMERYS 030123 FIX 0.0	EUR	6 000 000	6 000 000,00	0,58
KERING FINANCE (EX PPR FINANCE) 280223 F	EUR	5 000 000	4 983 685,00	0,48
KERING FINANCE (EX PPR FINANCE) 300123 F	EUR	10 000 000	9 985 120,00	0,96
KLEPIERRE 100223 FIX 0.0	EUR	3 000 000	2 993 697,00	0,29
KLEPIERRE 170423 FIX 0.0	EUR	4 000 000	3 973 036,00	0,39
LA BANQUE POSTALE 020123 FIX 0.0	EUR	30 000 000	29 995 500,67	2,89
NATIXIS 280323 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 975 925,00	0,48
NATIXIS ZCP 06-03-23	EUR	6 000 000	5 979 540,00	0,57
ORAN OIEST+0.0% 02-03-23	EUR	3 000 000	3 001 706,54	0,29
PSA BANQUE FRANCE 070323 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 981 405,00	0,48
PSA BANQUE FRANCE 090323 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 980 725,00	0,48
SAFRAN SA 060123 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 999 180,00	0,48
SCHNEIDER ELECTRIC SE 070323 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 980 835,00	0,48
SCHNEIDER ELECTRIC SE 220223 FIX 0.0	EUR	3 000 000	2 991 111,00	0,29
SEB ZCP 12-01-23	EUR	2 000 000	1 998 988,00	0,19
SOCIETE DES AU 060123 FIX 0.0	EUR	6 000 000	5 998 992,00	0,58
SOCIETE DES AU 100123 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 998 035,00	0,48
SOCIETE FONCIERE LYONNAISE 130123 FIX 0.	EUR	5 000 000	4 997 335,00	0,48
SOCIETE FONCIERE LYONNAISE 300123 FIX 0.	EUR	8 000 000	7 988 352,00	0,77
SOCIETE GENERALE SA 230323 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 975 850,00	0,48
SOCIETE GENERALE SA 280223 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 967 500,00	0,96
SODEXO 190123 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 995 495,00	0,48
UNION FINANCES GRAINS (UFG) 090123 FIX 0	EUR	7 000 000	6 997 697,00	0,67
UNION NAT. INT 090123 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 996 920,00	0,97
VEOL E OIEST+0.03% 06-01-23	EUR	2 000 000	2 000 523,80	0,19
VEOLIA ENVIRONNEMENT 030223 FIX 0.0	EUR	4 000 000	3 992 952,00	0,39
VEOLIA ENVIRONNEMENT 140323 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 978 415,00	0,48
VEOLIA ENVIRONNEMENT 160223 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 974 260,00	0,97
VEOLIA ENVIRONNEMENT 300123 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 992 355,00	0,48
VINCI SA 090123 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 998 315,00	0,49
TOTAL FRANCE			714 537 137,99	68,91

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
PAYS-BAS				
ACHMEA BANK NV 010323 FIX 0.0	EUR	6 000 000	5 980 788,00	0,58
ACHMEA BANK NV 030323 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 966 720,00	0,96
ACHMEA HYPOTHEEK BANK NV 280223 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 968 600,00	0,96
TOTAL PAYS-BAS			25 916 108,00	2,50
ROYAUME-UNI				
BARCLAYS BANK PLC 270323 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 977 615,00	0,48
TOTAL ROYAUME-UNI			4 977 615,00	0,48
TOTAL Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			771 340 672,99	74,39
Titres de créances non négociés sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
DEUTSCHE TELEKOM AG 030123 FIX 0.0	EUR	8 000 000	8 000 000,00	0,77
DEUTSCHE TELEKOM AG 120123 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 997 560,00	0,48
DEUTSCHE TELEKOM AG 190123 FIX 0.0	EUR	6 000 000	5 994 792,00	0,58
VOLKSWAGEN FINANCIAL SERVICES AG 070323	EUR	7 000 000	6 974 114,00	0,67
VOLKSWAGEN LEASING GMBH 160323 FIX 0.0	EUR	4 000 000	3 982 708,00	0,39
VOLKSWAGEN LEASING GMBH 180123 FIX 0.0	EUR	8 500 000	8 493 106,50	0,82
TOTAL ALLEMAGNE			38 442 280,50	3,71
ESPAGNE				
BANCO SANTANDER SA 060423 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 973 965,00	0,48
CAIXABANK SA 060423 FIX 0.0	EUR	4 000 000	3 977 952,00	0,38
CAIXABANK SA 140223 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 988 610,00	0,48
SANTANDER CONSUMER FINANCE, S.A. 100123	EUR	5 000 000	4 998 125,00	0,48
SANTANDER CONSUMER FINANCE, S.A. 130323	EUR	6 000 000	5 975 730,00	0,58
TOTAL ESPAGNE			24 914 382,00	2,40
ETATS-UNIS				
HONEYWELL INTERNATIONAL INC 010223 FIX 0	EUR	10 000 000	9 984 010,00	0,97
HONEYWELL INTERNATIONAL INC 100123 FIX 0	EUR	5 000 000	4 998 080,00	0,48
TOTAL ETATS-UNIS			14 982 090,00	1,45
ITALIE				
ENI SPA 230123 FIX 0.0	EUR	8 000 000	7 990 968,00	0,77
ENI ZCP 01-02-23	EUR	6 000 000	5 990 136,00	0,58
ENI ZCP 16-01-23	EUR	6 000 000	5 995 614,00	0,57
TOTAL ITALIE			19 976 718,00	1,92
LUXEMBOURG				
REPS EURO FINA SAR ZCP 16-01-23	EUR	5 000 000	4 996 345,00	0,48
REPSOL EUROPE FINANCE SARL 100123 FIX 0.	EUR	5 000 000	4 998 035,00	0,49
TOTAL LUXEMBOURG			9 994 380,00	0,97
PAYS-BAS				
BMW FINANCE NV 170123 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 996 155,00	0,48
ENBW INTERNATIONAL FINANCE BV 160123 FIX	EUR	5 000 000	4 996 345,00	0,48
ENEL FINANCE INTERNATIONAL NV 120123 FIX	EUR	5 000 000	4 997 480,00	0,48
ENEL FINANCE INTERNATIONAL NV 160123 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 992 690,00	0,97
ENEL FINANCE INTERNATIONAL NV 230223 FIX	EUR	5 000 000	4 984 285,00	0,48
ENEL FINANCE INTERNATIONAL NV 250123 FIX	EUR	8 000 000	7 990 016,00	0,77
ENEL FINANCE INTERNATIONAL NV 300123 FIX	EUR	8 000 000	7 987 680,00	0,77

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
IBERDROLA INTERNATIONAL BV 050123 FIX 0.	EUR	4 000 000	3 999 548,00	0,39
IBERDROLA INTERNATIONAL BV 100123 FIX 0.	EUR	4 000 000	3 998 424,00	0,38
IBERDROLA INTERNATIONAL BV 230123 FIX 0.	EUR	4 000 000	3 995 504,00	0,38
TOYOTA MOTOR F 280223 FIX 0.0	EUR	7 000 000	6 976 676,00	0,68
TOTAL PAYS-BAS			64 914 803,00	6,26
TOTAL Titres de créances non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			173 224 653,50	16,71
TOTAL Titres de créances			944 565 326,49	91,10
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI I	EUR	200	43 160 768,92	4,16
BNPP CASH INVE FCP I	EUR	850	47 554 443,91	4,59
TOTAL FRANCE			90 715 212,83	8,75
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			90 715 212,83	8,75
TOTAL Organismes de placement collectif			90 715 212,83	8,75
Instrument financier à terme				
Autres instruments financiers à terme				
Swaps de taux				
OISEST/0.0/FIX/-0.12	EUR	2 000 000	18 500,37	0,01
OISEST/0.0/FIX/-0.21	EUR	4 000 000	38 204,04	
OISEST/0.0/FIX/0.279	EUR	2 000 000	4 430,51	
OISEST/0.0/FIX/0.317	EUR	3 000 000	10 648,92	
OISEST/0.0/FIX/-0.39	EUR	3 000 000	19 845,98	0,01
OISEST/0.0/FIX/-0.50	EUR	3 000 000	18 383,88	
OISEST/0.0/FIX/-0.51	EUR	4 000 000	26 052,39	
OISEST/0.0/FIX/1.296	EUR	4 000 000	-257,72	
OISEST/0.0/FIX/1.397	EUR	7 000 000	-1 046,65	
OISEST/0.0/FIX/1.632	EUR	5 000 000	-244,11	
OISEST/0.0/FIX/1.710	EUR	10 000 000	-2 191,22	
OISEST/0.0/FIX/1.792	EUR	5 000 000	-2 868,68	
TOTAL Swaps de taux			129 457,71	0,02
TOTAL Autres instruments financiers à terme			129 457,71	0,02
TOTAL Instrument financier à terme			129 457,71	0,02
Dettes			-91 885,07	-0,01
Comptes financiers			1 481 687,48	0,14
Actif net			1 036 799 799,44	100,00

Part LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET B	EUR	1,2901	5 539 293,62
Part LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET A	EUR	79 177	6 971,29
Part LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET C	EUR	241 600,604	1 977,19

7. ANNEXE(S)

Communication périodique pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET

Identifiant d'entité juridique : 969500QBGCM93VOZXF34

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires appliquent des bonnes pratiques de gouvernance

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (EU) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques au plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☐ Oui

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental :

- ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé un minimum d'investissements durables ayant un objectif social

☒ ☐ Non

☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien, qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion de 44,17% d'investissements durables

- ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables



Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie d'investissement, de l'analyse des titres et du processus d'intégration ESG décrit ci-dessous, le portefeuille promeut les caractéristiques environnementales suivantes :

Politique environnementale :

- Intégration par les entreprises des facteurs environnementaux adaptés au secteur, à l'implantation géographique et à tout autre facteur matériel pertinent
- Élaboration d'une stratégie et d'un système de management environnemental
- Élaboration d'une stratégie climatique

Maîtrise des impacts environnementaux :

- Limitation et adaptation au réchauffement climatique
- Gestion responsable de l'eau et des déchets
- Préservation de la biodiversité

Gestion de l'impact environnemental des produits et services :

- Écoconception des produits et services
- Innovation environnementale

De plus, le portefeuille promeut les caractéristiques sociales suivantes :

Respect des droits humains :

- Prévention des situations de violations des droits humains
- Respect du droit à la sûreté et à la sécurité des personnes
- Respect de la vie privée et protection des données

Gestion des ressources humaines :

- Dialogue social constructif
- Formation et gestion des carrières favorables au développement humain
- Promotion de la diversité
- Santé, sécurité et bien-être au travail

Gestion de la chaîne de valeur :

- Gestion responsable de la chaîne d'approvisionnement
- Qualité, sécurité et traçabilité des produits

Ce produit n'utilise pas d'indice spécifique pour déterminer son alignement aux caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

La réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues

par ce produit est mesurée par des indicateurs de durabilité à plusieurs niveaux :

Au niveau de la valorisation dans le modèle d'analyse interne :

L'analyse ESG des titres détenus en direct se fonde sur un modèle propriétaire qui repose sur une grille ESG interne. A partir des différentes données fournies par nos partenaires ESG (agences d'analyse extra-financière, prestataires externes...), des rapports annuels des entreprises et des échanges directs avec celles-ci, les analystes responsables du suivi de chaque valeur établissent une note ESG interne.

Cette note résulte d'une approche à la fois quantitative (intensité énergétique, taux de rotation du personnel, taux d'indépendance du conseil...) et qualitative (solidité de la politique environnementale, stratégie en matière d'emploi, compétence des administrateurs...).

Chaque pilier E S et G est noté entre 1 et 5 à partir d'au minimum dix indicateurs-clés pertinents par dimension.

Ces notations ESG internes sont intégrées aux modèles de valorisation par l'intermédiaire du Bêta utilisé pour définir le coût moyen pondéré du capital (WACC) pour la gestion Actions et au processus de sélection des émetteurs et dans la détermination de leur poids en portefeuille pour la gestion obligataire. Au niveau du contrôle des éléments de la stratégie d'investissement avec un prestataire de données externes :

De plus, pour confirmer la robustesse du modèle interne, les analystes-gestionnaires en charge de la gestion comparent la notation ESG moyenne du portefeuille à celle de son univers ESG de référence en utilisant les notations Moody's ESG Solutions (notations comprise entre 0 et 100)



L'univers ESG de référence du portefeuille est :

ICE BofAML 1-3 Year Euro Corporate Index Total Return EUR



● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Non applicable

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

La définition de l'investissement durable au sens du règlement SFDR se fonde sur la sélection d'indicateurs qui manifestent d'une contribution substantielle à un ou plusieurs objectifs en matière environnementale et sociale, qui ne portent pas préjudice à aucun des indicateurs d'incidence négative et s'assure des principes de bonne gouvernance.

Les indicateurs environnementaux retenus sont les suivants :

- Empreinte carbone (PAI 2)
- Intensité carbone (PAI 3)
- Augmentation implicite de température (ITR)
- Nombre de brevets « bas carbone » détenus

Les indicateurs en matière sociale retenus sont les suivants :

- % de femmes dans le management exécutif
- Nombre d'heures de formation pour les employés
- Couverture des avantages sociaux
- Politiques de diversité par le management

Un objectif d'investissement durable est réalisé s'il y a validation de la contribution substantielle de l'indicateur correspondant, absence de préjudice aux autres indicateurs, et respect de principes de bonne gouvernance. La contribution substantielle se mesure par l'application de seuils pour chaque indicateur cité ci-

dessus.

Le tableau ci-dessous présente les règles (objectifs) fixées pour chaque indicateur ainsi que le résultat obtenu sur la période écoulée. Le résultat est la part moyenne du portefeuille investi dans les entreprises respectant ces critères, calculée sur une base trimestrielle. La part moyenne est calculée selon les positions moyennes constatées sur la période écoulée, couplées avec les données extra-financières en date de valeur de fin de période.

	Règle	Part moyenne du portefeuille
Empreinte carbone en M euros	Comprise dans les 20% les plus faibles du secteur	9,43%
Intensité carbone	Comprise dans les 20% les plus faibles du secteur	7,28%
Augmentation température implicite en 2100	≤2°C	26,83%
Nombre de brevets bas carbone	Compris dans les 20% les meilleurs de l'univers	14,51%
% femmes dans le management exécutif	Compris dans les 20% les meilleurs de l'univers	3,08%
Nombre heures de formation pour les salariés	Compris dans les 20% les meilleurs de l'univers	2,21%
Couverture des avantages sociaux	Voir présentation investissement durable www.lazardfreresgestion.fr	9,62%
Politiques de diversité par le management	Voir présentation www.lazardfreresgestion.fr	21,54%

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

L'absence de préjudice important est évaluée sur la base de l'ensemble des indicateurs PAI listés au tableau 1 de l'annexe I du Règlement délégué (UE)

2022/1288 du 6 avril 2022. En cas de couverture insuffisante de l'univers d'investissement pour certains indicateurs, des critères de substitution peuvent être exceptionnellement utilisés (tels que pour le PAI 12, recours à un indicateur portant sur l'attention à la diversité par le management). Cette substitution est soumise au contrôle indépendant du département des Risques et de la Conformité. Les indicateurs de substitution sont également présentés sur le site internet de Lazard Frères Gestion à la rubrique « méthodologie de l'investissement durable ».

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Les indicateurs des principales incidences négatives en matière de durabilité (PAI) sont pris en compte à deux niveaux.

D'une part, ils sont intégrés à l'analyse interne de chaque titre suivi, effectuée par nos analystes-gestionnaires dans les grilles internes d'analyse ESG. De plus, ils sont utilisés pour évaluer la part d'investissements durables.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

Le respect de garanties minimales en matière de droits du travail et de droits de l'homme (principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme) et des huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail est un indicateur clé pour vérifier que les sociétés dans lesquels les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Nous vérifions donc si l'entreprise applique une politique de due diligence en matière de droits du travail selon les huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (PAI 10) dans le cadre de notre process DNSH. Nous nous assurons également que les investissements réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance, en suivant une note de gouvernance d'un fournisseur de donnée et la note interne sur le pilier Gouvernance.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le modèle propriétaire d'analyse ESG des entreprises présentes en portefeuille prend en compte l'ensemble des indicateurs relatifs aux principales incidences négatives des entreprises en matière de durabilité (PAI).

Ces indicateurs sont intégrés aux grilles internes qui permettent la notation ESG du titre, prise en compte dans les modèles de valorisation par l'intermédiaire du Bêta utilisé pour définir le coût moyen pondéré du capital pour la gestion Actions et dans le processus de sélection des émetteurs et dans la détermination de leur poids en portefeuille pour la gestion obligataire.

De plus, comme précisé ci-dessus, l'ensemble des indicateurs PAI listés au tableau 1 de l'annexe I des Regulatory Technical Standards du Règlement SFDR est pris en compte dans la définition de l'investissement durable.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	Pourcentage d'actifs	Pays
1. AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI IC	Activités financières et d'assurance	3,59%	France

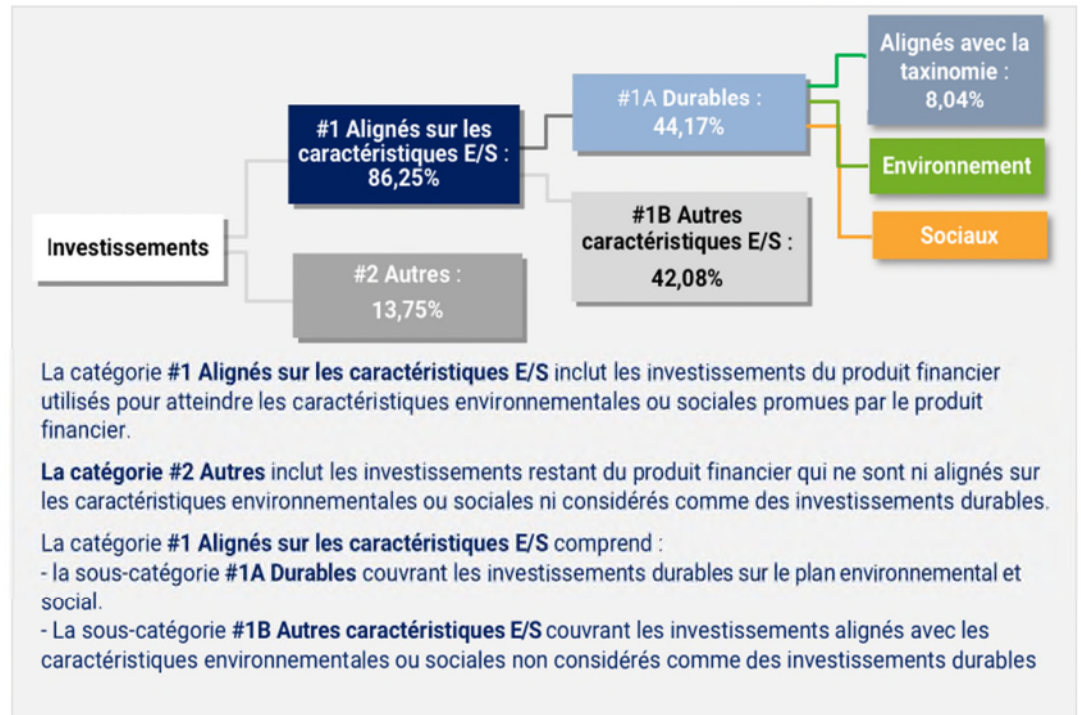
La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :
31/01/2022 au
30/12/2022

Investissements les plus importants	Secteur	Pourcentage d'actifs	Pays
2. BNPP CASH INVE FCP I	Activités financières et d'assurance	2,66%	France
3. FREN REP PRES ZCP 22-02-23	Administration publique	1,08%	France
4. BFCM (BANQUE F 020123 FIX 0.0	Activités financières et d'assurance	0,99%	France
5. NATWEST MARKETS PLC 161122 FIX 0.0	Secteur inconnu	0,92%	Pays-Bas
6. FREN REP PRES ZCP 07-12-22	Administration publique	0,92%	France
7. FREN REP PRES ZCP 14-12-22	Administration publique	0,76%	France
8. IBERDROLA INTERNATIONAL BV 230123 FIX 0.	Secteur inconnu	0,73%	Pays-Bas
9. CA OISEST+0.06% 06-01-23	Activités financières et d'assurance	0,73%	France
10. FREN REP PRES ZCP 16-11-22	Administration publique	0,70%	France
11. FRAN TREA BILL BTF ZCP 11-01-23	Administration publique	0,70%	France
12. CRCAM TOULOUSE 31 211022 FIX 0.0	Activités financières et d'assurance	0,69%	France
13. CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL 121022 FIX 0.0	Activités financières et d'assurance	0,69%	France
14. FREN REP PRES ZCP 08-02-23	Administration publique	0,69%	France
15. FRANCE TREASURY BILL ZCP 150223	Administration publique	0,67%	France



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

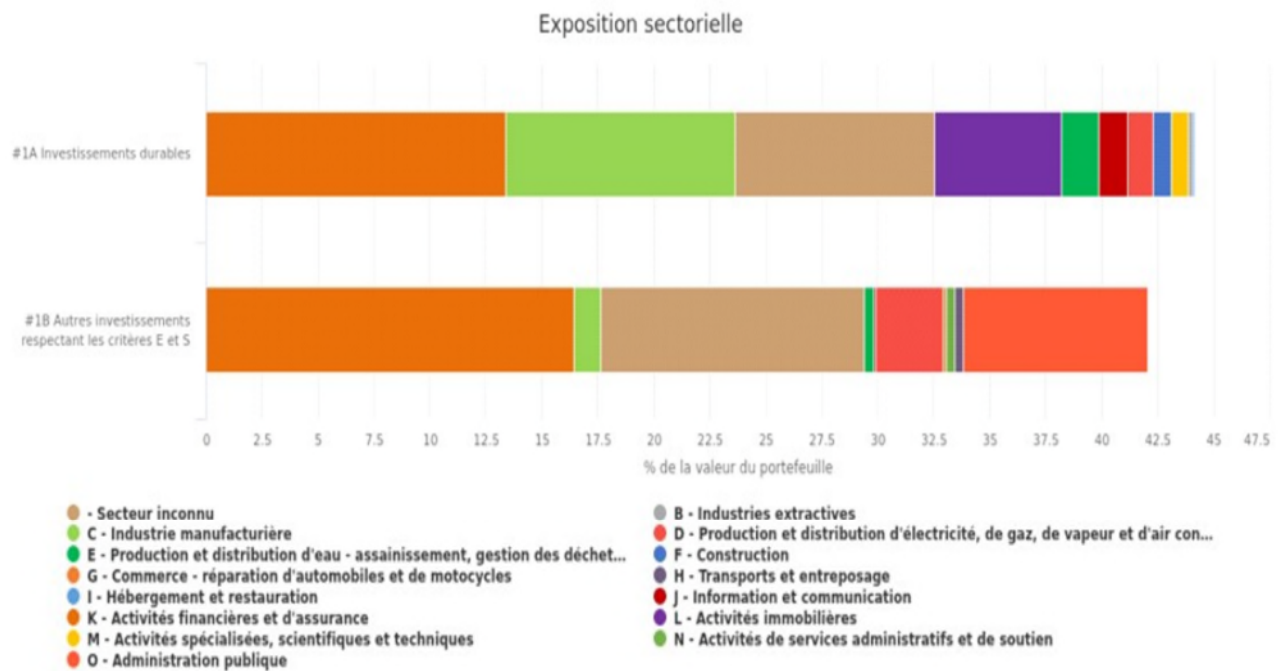
● Quelle était l'allocation d'actifs ?



Détail des investissements durables	
Rappel du poids des investissements durables en portefeuille	44,17%
Dont investissements durables E	39,75%
Dont investissements durables S	32,27%

Un investissement est considéré comme durable s'il respecte au moins une des règles présentées plus haut, tout en ne portant pas préjudice à aucun des indicateurs d'incidence négative et en s'assurant de critères de bonne gouvernance. Une entreprise peut ainsi être considérée comme durable au plan environnemental tout comme au plan social.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**



L'exposition au secteur des combustibles fossiles était de 10,11% en moyenne sur la période.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

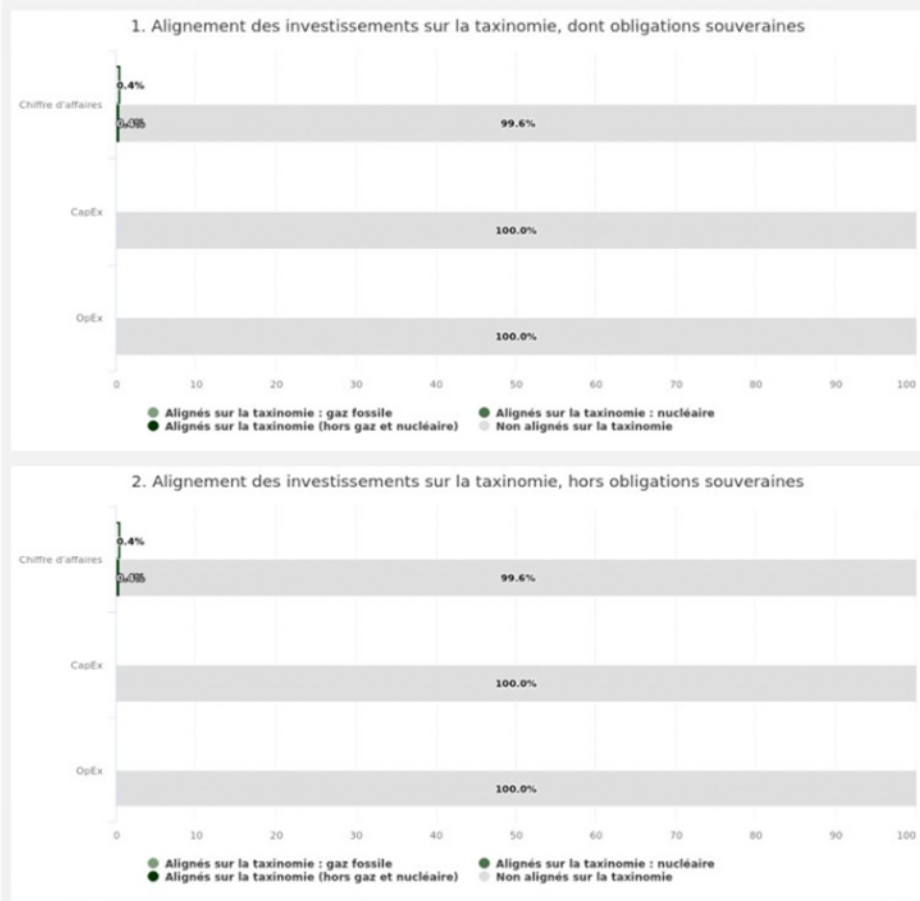
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

- **Est-ce que le produit financier a investi dans les activités liées aux combustibles fossiles et/ou à l'énergie nucléaire alignées avec la Taxinomie ?**

Lazard Frères Gestion ne dispose pas à la date de production de ce document des données nécessaires à l'identification de la part des activités liées aux secteurs des combustibles fossiles et/ou de l'énergie nucléaire alignées avec la Taxinomie.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Les activités habilitantes

permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à un objectif environnemental.

Les activités transitoires

sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobre en carbone et entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le calcul des pourcentages d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE se base sur des données estimées.

● Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Lazard Frères Gestion ne dispose pas à la date de production de ce document des données nécessaires à l'identification de la part des activités transitoires ou habilitantes.

● Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence

Non Applicable.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne **tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE est de 39,69%

Elle correspond à l'ensemble des activités non alignées à la taxinomie mais respectant les objectifs environnementaux de l'investissement durable mentionnés plus haut.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

La part d'investissements durables sur le plan social est de 32,27%

Elle correspond à l'ensemble des activités réalisant un ou plusieurs objectifs sociaux de l'investissement durable mentionnés plus haut.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La catégorie « autres » est principalement composée d'OPC monétaires et de liquidités. Sur la période écoulée, la poche « autres » représentait en moyenne 13,75%.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Pour promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales, les éléments suivants ont été respectés :

- Le taux d'analyse extra-financière

Le taux d'analyse extra-financière des investissements du produit est, en fonction des catégories d'investissements du produit, supérieur à :

- 90 % pour les actions émises par des grandes capitalisations dont le siège social est situé dans des pays "développés", les titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit investment grade, la dette souveraine émises par des pays développés ;
- 75% pour les actions émises par des grandes capitalisations dont le siège social est situé dans des pays "émergents", les actions émises par des petites et moyennes capitalisations, les titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit high yield et la dette souveraine émise par des pays "émergents".

Ces taux s'entendent en pourcentage de l'actif total.

Au cours de la période écoulée, le taux d'analyse extra-financière a été en moyenne de 86,25%.

- La notation ESG moyenne du portefeuille

Les analystes-gestionnaires s'assurent que la notation moyenne pondérée ESG du portefeuille soit supérieure à celle de la moyenne de l'univers de référence en utilisant le référentiel de notation extra-financière de Moody's ESG Solutions (notations comprise entre 0 et 100)

De plus, la société de gestion procède à des exclusions en amont des investissements :

- Exclusions normatives relatives aux armes controversées (armes à sous-munitions, mines antipersonnel, armes biologiques et chimiques) et aux violations du Pacte Mondial des Nations Unies.
- Exclusions sectorielles (tabac et charbon thermique).
- Exclusions géographiques (paradis fiscaux de la liste GAFI).

Pour plus d'informations sur la politique d'engagement et de votes, merci de vous référer aux rapports de vote et d'engagement, disponibles sur <https://www.lazardfreresgestion.fr>.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier a les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promet.

- **En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?**

Non applicable.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Non applicable.